

CONTRAT LOCAL DE SANTE 2023-2026 DU PETR BEAUCE GÂTINAIS EN PITHIVERAIS

Entre

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais,

L'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

La Préfète du Loiret

Le Conseil Régional Centre-Val de Loire,

Le Conseil Départemental du Loiret,

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Loiret.

Le Centre Hospitalier de Pithiviers,

Le Centre Hospitalier Paul Cabanis de Beaune-la-Rolande,

Le Centre Hospitalier Georges Daumézon de Fleury-les-Aubrais,

La Communauté de Communes Pithiverais Gâtinais,

La Communauté de Communes du Pithiverais,

La Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret,

La MSA Beauce Cœur de Loire

La CPTS Beauce-Gâtinais



Table des matières

I Le territoire : Le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, son territoire et peuplement.....	4
A/ Présentation géographique du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais.....	4
B/ Présentation démographique.....	5
C/ Les chiffres clés du territoire Beauce Gâtinais en Pithiverais.....	5
. Caractéristiques socio-démographiques.....	5
. Indicateurs socio-démographiques.....	6
. Environnement : air et habitat.....	7
. Mortalité.....	8
. Admissions en affections de longue durée (ALD).....	9
. Recours aux médecins généralistes.....	10
. Prévention.....	10
. Offre de soins.....	12
II Le contexte d'élaboration du CLS.....	13
A/ Le contexte réglementaire.....	13
. Un dispositif prévu par la loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires (HPST).....	13
. La Stratégie nationale de santé (SNS).....	13
. Le Projet régional de santé (PRS).....	14
. Politique de la Région Centre-Val de Loire en matière de santé.....	14
. Le Plan régional santé-environnement.....	14
. Le Conseil territorial de santé (CTS).....	15
. Le Plan Priorité Santé Loiret.....	15
. Le Contrat local de Santé (CLS).....	15
B/ Démarche d'élaboration des Contrats locaux de santé dans le territoire	16
. 1er Contrat Local de Santé 1 (2017-2020).....	16
. 2 ^e Contrat Local de Santé 2 (2020-2023).....	16

. Evaluation du 2 ^e Contrat Local de Santé.....	17
. La démarche d'évaluation.....	17
. Les atouts du Contrat Local de Santé.....	17
. Les freins du Contrat Local de Santé.....	17
. 3 ^e Contrat Local de Santé (2023-2026).....	18
. Réunions de concertation.....	18

III Le Contrat Local de Santé Beauce Gâtinais en Pithiverais 2023-2026.....19

Article 1 : Parties signataires.....	19
Article 2 : Périmètre géographique du contrat.....	19
Article 3 : Prise en compte des éventuelles démarches locales de santé des collectivités territoriales	
Article 4 : Partenaires.....	20
Article 5 : Objet du contrat.....	20
5.1. Axe stratégique 1 : Mettre en place des actions de prévention et de promotion de la santé.....	21
5.2. Axe stratégique 2 : Eviter les ruptures de prise en charge, développer les parcours de santé.....	22
5.3. Axe stratégique 3 : Mise en réseau des acteurs.....	23
5.4. Axe stratégique 4 : Promouvoir l'attractivité du territoire.....	24
5.5. Axe stratégique 5 : Conseil local de santé mentale.....	24
Article 6 : Engagement des signataires.....	25
Article 7 : Durée du contrat.....	27
Article 8 : Révision du contrat.....	27
Article 9 : Gouvernance du contrat.....	27
Article 10 : Suivi et évaluation du contrat.....	29

Annexes.....31

Programme d'actions.....33

I Le territoire : le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

A Présentation géographique du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

Créé en 1996, le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais est l'un des six syndicats de Pays du département du Loiret, devenu en 2017 un Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR). Il rassemble 78 communes regroupées en trois communautés de communes :

- . La Communauté de communes du Pithiverais (31 communes)
- . La Communauté de communes Pithiverais Gâtinais (32 communes)
- . La Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret (15 communes)

Situé au nord-est de la Région Centre-Val de Loire et frontalier de l'Ile-de-France, le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais s'étend sur 1 174 km² et côtoie trois départements : l'Essonne, la Seine-et-Marne et l'Eure-et-Loir. Le PETR est en relative proximité avec les grandes villes que constituent Paris (environ 80 km) et Orléans (quarantaine de kilomètres).

Territoire du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais



B Présentation démographique du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais

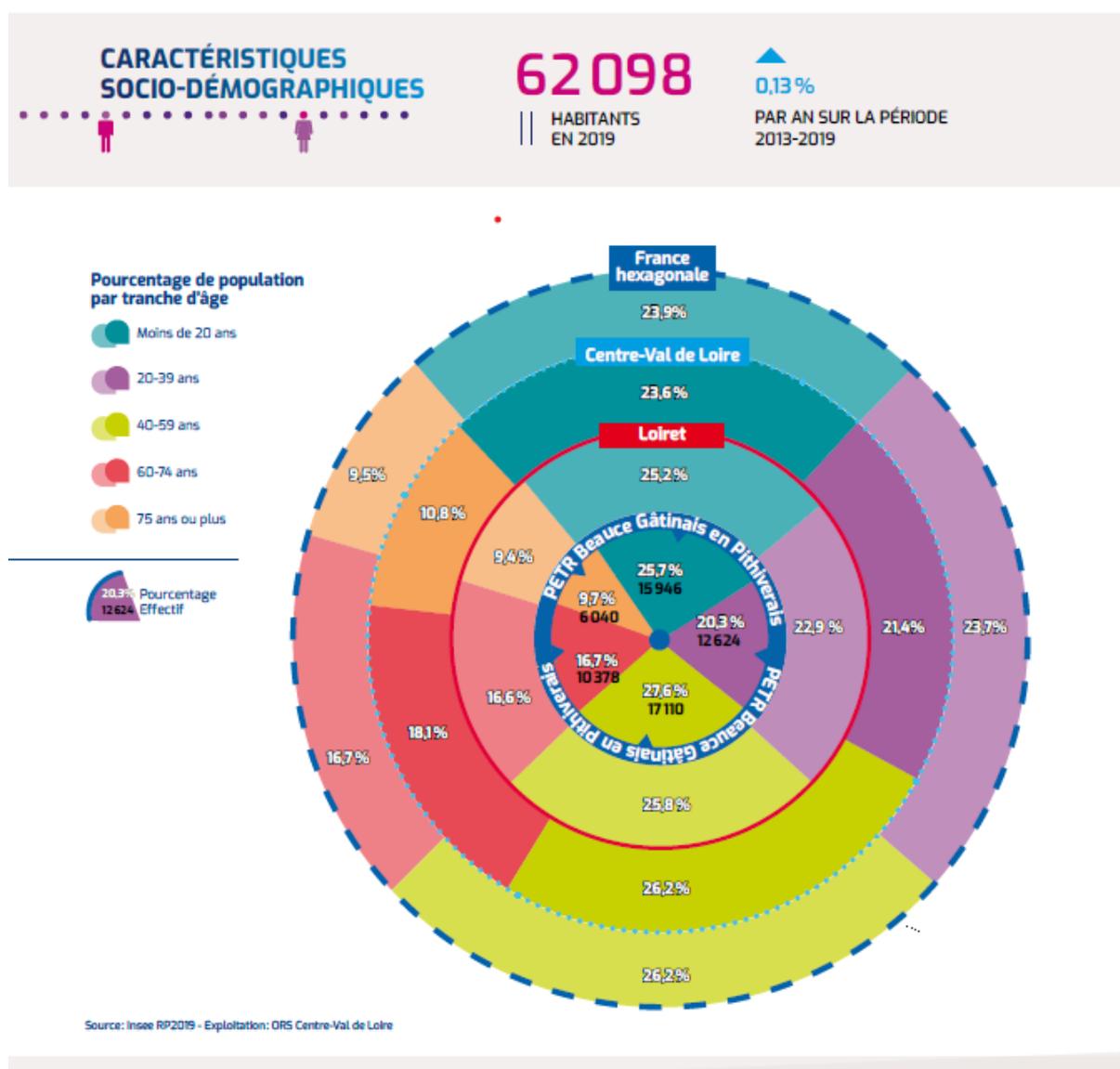
Le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais compte environ 62 000 habitants (1). La ville de Pithiviers, Sous-Préfecture, est la plus peuplée avec plus de 9 000 habitants, suivie des communes du Malesherbois, de Puisseaux et de Dadonville.

Ce territoire se caractérise par une faible densité de population avec 49,33 habitants par km² (contre 97,8 habitants par km² dans le Loiret et 105 habitants par km² à l'échelle nationale) (2)

(1) Chiffre recensement INSEE 2019

(2) Observatoire régional de la santé du Centre-Val de Loire, *Evaluation du Contrat local de santé du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais*, Juillet 2023, p.21

C Les chiffres clés du territoire Beauce Gâtinais en Pithiverais



A retenir

- . Evolution de la population positive.
- . Population vieillissante et part importante de retraités.
- . Les personnes âgées de 60-74 ans et de 75 ou plus sont plus nombreuses que dans le reste du département du Loiret.
- . La part des jeunes est elle aussi supérieure à celle du Loiret et de la région Centre-Val de Loire.

Indicateurs socio-démographiques



Source : DGFIP - Exploitation : ORS Centre-Val de Loire



Source : Cnaf, CCMSA - Exploitation : ORS Centre-Val de Loire



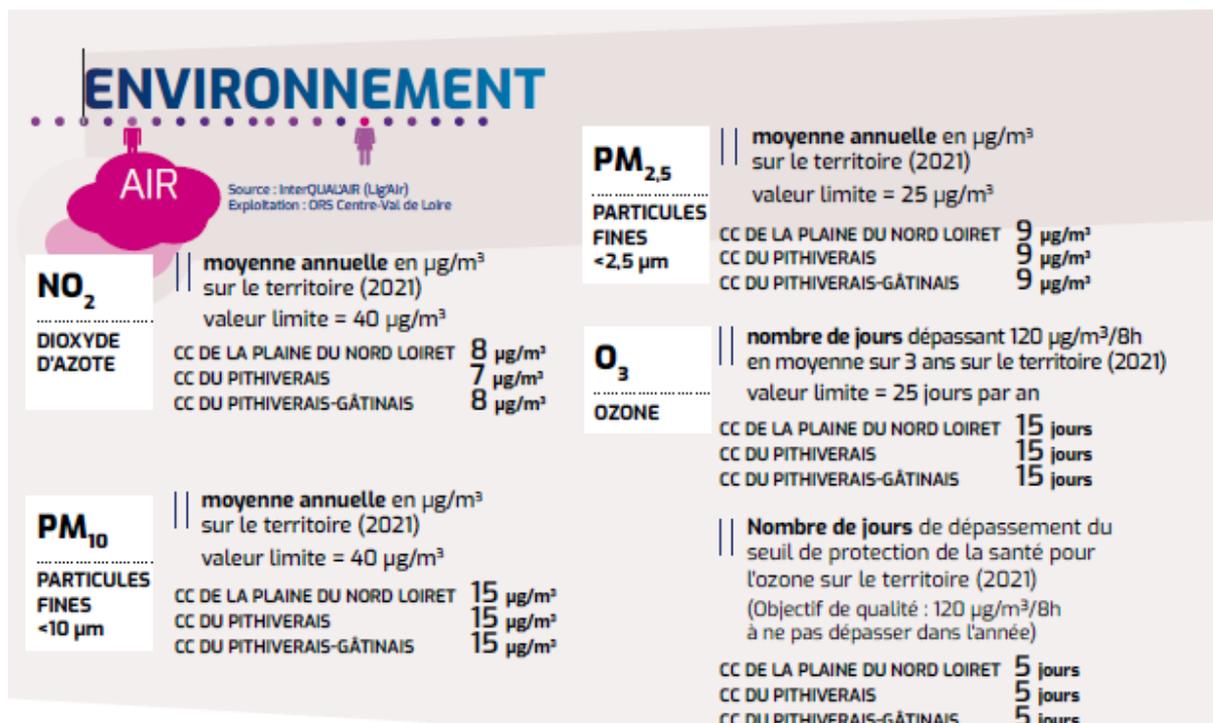
Source : DGFIP - Exploitation : ORS Centre-Val de Loire



Source : Insee RP 2019 - Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

A retenir

- . Des revenus moins importants que les moyennes départementales et régionales.
- . Des foyers fiscaux non imposés plus nombreux que dans le département et la région.
- . Une population moins précaire que dans le département et la région.
- . Des jeunes moins diplômés.



A retenir

Des taux de dioxyde d'azote et de particules fines en-dessous des valeurs limites.

Ozone : 5 jours de dépassement du seuil de protection de la santé sur le territoire.



A retenir

. Un nombre de résidences principales suroccupées (*) dans le Pithiverais et le Gâtinais et plus important que dans le département et la région.

. Plus d'une résidence principale sur trois a été construite avant 1946 sur le territoire : la part du logement ancien est plus grande que dans le reste du département et de la région.

(*) Hors studios occupés par 1 ou 2 personnes

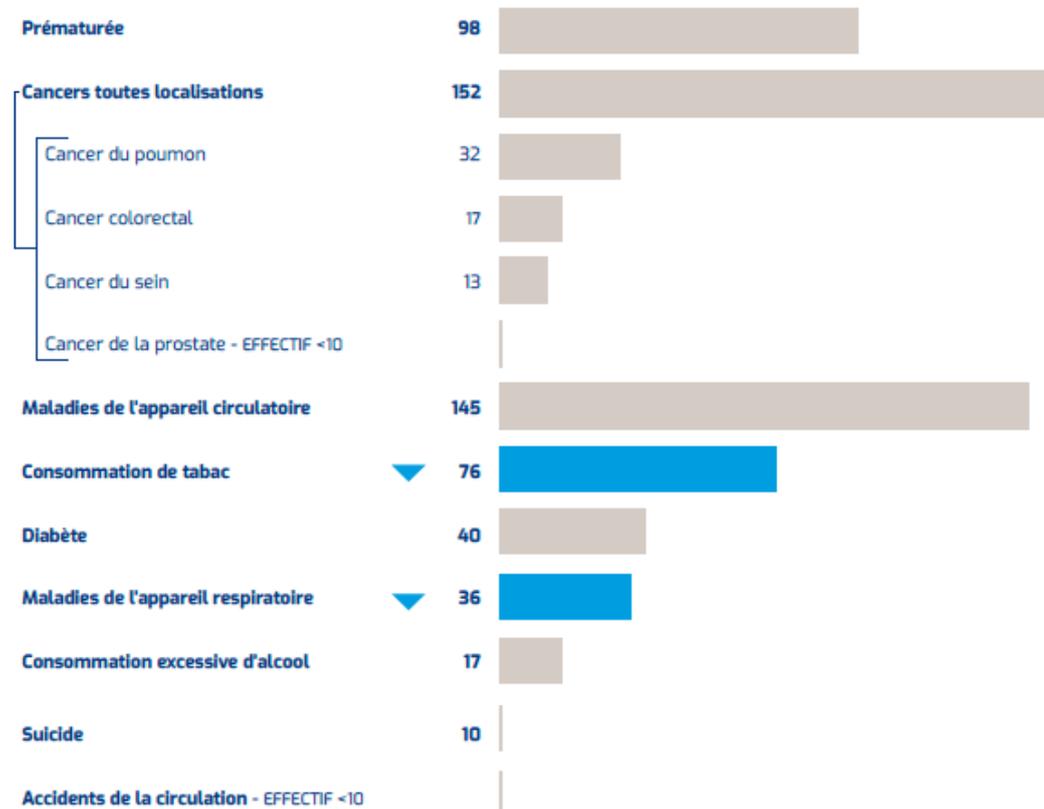
MORTALITÉ

NOMBRE DE DÉCÈS PAR AN EN MOYENNE (2012-2017) **612** (PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais)

TAUX COMPARATIF DE MORTALITÉ (TCM) POUR 100 000 HABITANTS



NOMBRE DE DÉCÈS PAR AN EN MOYENNE (2012-2017)



Sources : Inserm CépiDC, Insee - Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

A retenir

. Une surmortalité significative sur le territoire Beauce Gâtinais en Pithiverais par rapport au département, à la région et à la France entière.

. Une sous-mortalité significative pour les consommations addictives (tabac et alcool) et les maladies de l'appareil respiratoire par rapport à la France hexagonale.

ADMISSION EN AFFECTION DE LONGUE DURÉE

NOMBRE DE NOUVELLES ADMISSIONS EN ALD PAR AN EN MOYENNE (2017-2020) **1478**

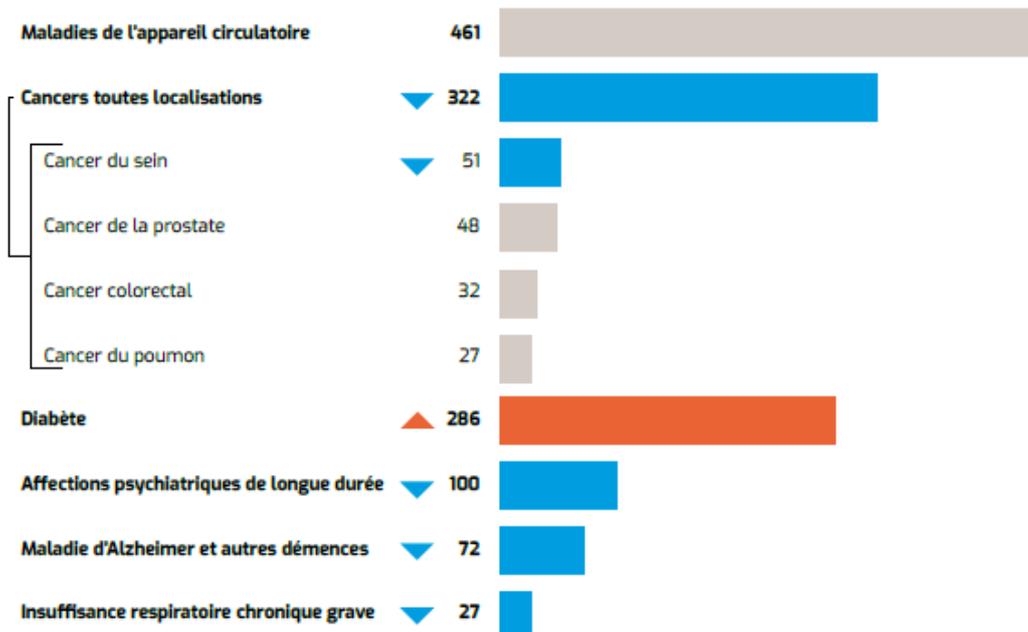
Nombre total de personnes prises en charge pour une ALD en 2020

PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais	14 651
Loiret	163 792
CVDL	650 085
France hexagonale	15 691 614

TAUX COMPARATIF DE NOUVELLES ADMISSIONS EN ALD POUR 100 000 HABITANTS



NOMBRE DE NOUVELLES ADMISSIONS EN ALD PAR AN EN MOYENNE (2017-2020)



Sources : ChamTS, CCMSA, CNRSI, Insee - Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

A retenir

- . Un taux de nouvelles admissions en affection de longue durée (ALD) par an pour 100 000 habitants inférieur à celui du département et de la région.
- . Le diabète est la maladie la plus représentée des ALD.

RECOURS AUX MÉDECINS GÉNÉRALISTES



Taux standardisés sur l'âge pour 100 bénéficiaires ayant eu au moins une consommation de soins¹ au cours de la période 2019-2021*

PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais	80,5 %
Loiret	82,8 %
CVDL	85,1 %
France hexagonale	86,1 %

PRÉVENTION



Pourcentage des femmes bénéficiaires de 50 à 75 ans ayant participé au dépistage organisé du cancer du sein au cours de la période 2020-2021*

PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais	44,2 %
Loiret	47,1 %
CVDL	49,9 %
France hexagonale	43,0 %



Pourcentage des femmes bénéficiaires de 25 à 65 ans ayant réalisé un frottis au cours de la période 2019-2021*

PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais	36,4 %
Loiret	32,0 %
CVDL	33,4 %
France hexagonale	37,5 %



Pourcentage de bénéficiaires de 50 à 74 ans ayant participé au dépistage organisé du cancer du colon-rectum au cours de la période 2020-2021*

PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais	26,9 %
Loiret	27,9 %
CVDL	27,4 %
France hexagonale	26,2 %

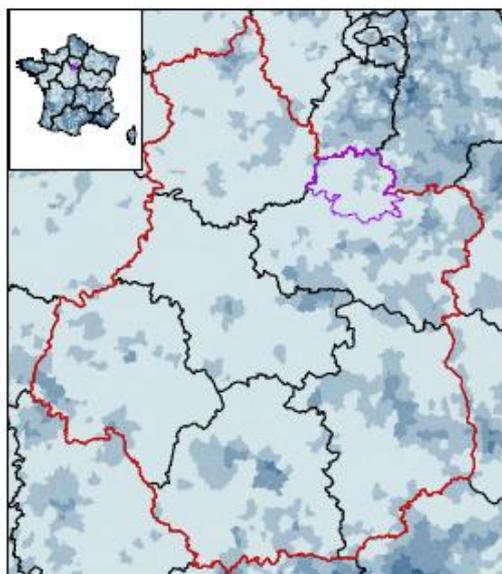
1) Bénéficiaires ayant eu au moins une consommation de soins : bénéficiaires ayant eu au moins un remboursement (de consultations d'un professionnel de santé, de médicaments, d'actes biologiques, etc.) entre le 01/01/2019 et le 31/12/2021

* Source : SNDS-DCRS - Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

A retenir

- . Une consommation de soins inférieure à celle du département et de la région.
- . Moins de femmes (50 à 75 ans) du territoire participent au dépistage organisé du cancer du sein par rapport à la moyenne départementale et régionale.
- . Plus de femmes (25 à 65 ans) réalisent un frottis que dans le département et la région.
- . Le recours au dépistage organisé du cancer du côlon-rectum est plus faible que dans le département et la région.

OFFRE DE SOINS



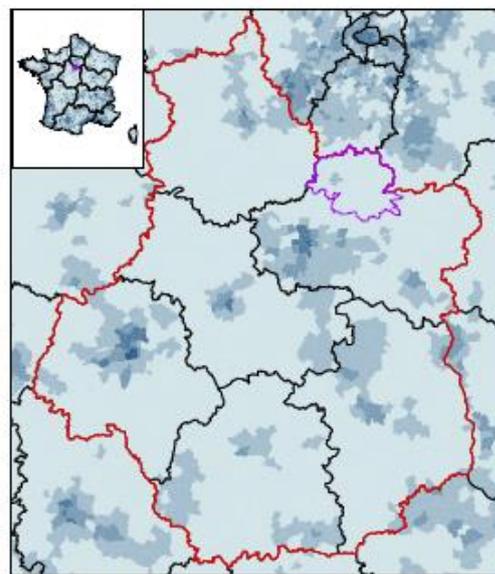
Accessibilité potentielle localisée (APL) aux infirmiers libéraux ou exerçant en centre de santé de moins de 65 ans en 2021
(en nombre d'ETP accessibles pour 100 000 habitants standardisés)

APL France : 156,1

Boîtes d'APL (quintiles de population)

214,2 - 300,7
150,0 - 214,1
114,8 - 157,6
89,3 - 114,7
0,0 - 89,2

Source : INSEE-AM 2021, INSEE 2018, Classe 19, population par sexe et âge 2018, distance MTRIC, SIRET, Indicateur DRESS, Population : CRD Centre Val de Loire



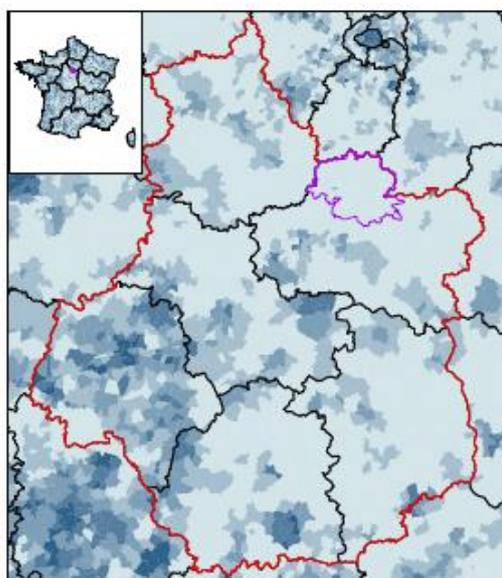
Accessibilité potentielle localisée (APL) aux masseurs-kinésithérapeutes libéraux ou exerçant en centre de santé de moins de 65 ans en 2021
(en nombre d'ETP accessibles pour 100 000 habitants standardisés)

APL France : 111,8

Boîtes d'APL (quintiles de population)

159,8 - 240,7
115,7 - 159,4
89,9 - 115,6
61,9 - 89,8
0,0 - 61,8

Source : INSEE-AM 2021, INSEE 2018, Classe 19, population par sexe et âge 2018, distance MTRIC, SIRET, Indicateur DRESS, Population : CRD Centre Val de Loire



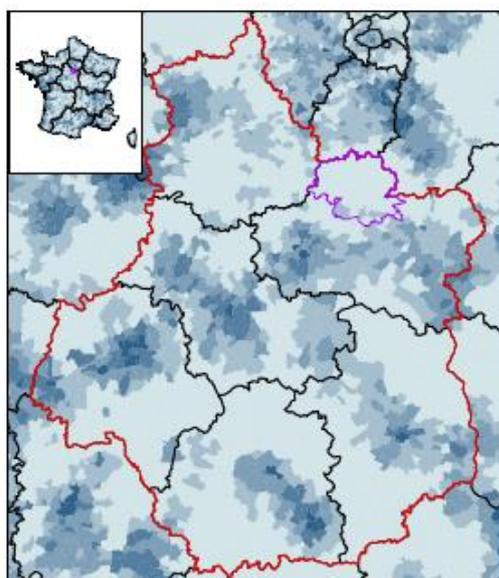
Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes libéraux ou exerçant en centre de santé en 2021
(en nombre de consultations accessibles par an et par habitant)

APL France : 3,8

Boîtes d'APL (quintiles de population)

5,0 - 29,0
4,2 - 4,9
3,5 - 4,1
2,9 - 3,4
0,0 - 2,8

Source : INSEE-AM 2021, INSEE 2018, Classe 19, population par sexe et âge 2018, distance MTRIC, SIRET, Indicateur DRESS, Population : CRD Centre Val de Loire



Accessibilité potentielle localisée (APL) aux cadres-femmes libérales de moins de 65 ans en 2021
(en nombre d'ETP accessibles pour 100 000 femmes standardisées)

APL France : 19,6

Boîtes d'APL (quintiles de population)

28,2 - 159,5
21,2 - 28,1
18,8 - 21,1
12,9 - 18,7
0,0 - 12,8

Source : INSEE-AM 2021, INSEE 2018, Classe 19, population par sexe et âge 2018, distance MTRIC, SIRET, Indicateur DRESS, Population : CRD Centre Val de Loire

A retenir

Selon l'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) produit par la DRESS, le territoire Beauce Gâtinaise en Pithiverais montre globalement un déficit d'accès aux soins vers les professionnels de santé comparativement aux zones géographiques urbanisées dans le département.

II Le contexte d'élaboration du troisième Contrat Local de Santé (CLS)

A Le contexte réglementaire

. Un dispositif prévu par la loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires (HPST)

Les Contrats Locaux de Santé (CLS) sont créés par la loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires (HPST) du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires. Cette loi a mis en place les Agences Régionales de Santé (ARS) qui disposent d'importants leviers pour développer une approche globale de la santé et encourager le décloisonnement des parcours des usagers. La loi HPST permet à l'ARS de signer des CLS avec les collectivités. Véritables outils de mise en œuvre et de déploiement des politiques de santé dans les territoires de proximité, les CLS permettent d'établir un partenariat à la rencontre entre les objectifs de santé régionaux et les objectifs locaux, notamment par des opérations mutualisées avec les CPTS.

. La stratégie Nationale de Santé (SNS)

La Stratégie Nationale de Santé (SNS) lancée début 2018 pour une durée de cinq ans, s'est achevée fin 2022, dans une période marquée par la lutte contre la pandémie du Covid 19.

Elle présentait 4 axes :

- . Mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie.
- . Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé.
- . Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge.
- . Innover pour transformer notre système de santé en réaffirmant la place des citoyens.

La nouvelle Stratégie Nationale de Santé (2023-2033) a été soumise jusqu'au 3 octobre 2023 à la consultation du public. Elle tient compte des enseignements tirés de la crise sanitaire et de l'impact qu'elle a eu sur l'état de santé de la population. Parmi ces enseignements, est apparue la nécessité de faire une place particulièrement importante à la santé publique et à la prévention dans les politiques de santé.

Cette nouvelle stratégie s'articule autour de 3 axes :

- . Permettre à tous nos concitoyens de vivre plus longtemps en bonne santé, par la prévention, la promotion de la santé et l'accompagnement à tous les âges de la vie.
- . Répondre aux besoins de santé de chacun, sur tout le territoire, avec une offre de santé adaptée.
- . Rendre notre système de santé plus résilient et mieux préparé face aux défis écologiques et aux crises.

La Stratégie Nationale de Santé (SNS) se concrétise à travers les Projets Régionaux de Santé (PRS), définis par les Agences Régionales de Santé, dans l'objectif de fixer les priorités des politiques de santé en région.

. Le Projet Régional de Santé (PRS)

Le Projet Régional de Santé de troisième génération (PRS3) décline la stratégie nationale au niveau régional. Il couvre la période 2023-2028 et se compose des documents suivants :

. Le Cadre d'Orientation Stratégique (COS) qui fixe trois grandes orientations pour la Région Centre-Val de Loire sur dix ans (2018-2028) :

- permettre à la population de vivre plus longtemps.
- favoriser la qualité de vie et l'inclusion des personnes malades, en situation de handicap ou en perte d'autonomie
- réduire les inégalités sociales, territoriales, environnementales par l'action coordonnée et graduée des politiques publiques.

. Le Schéma Régional de Santé (SRS) est constitué de deux axes transversaux correspondant aux parcours de santé en population générale et permettant d'agir sur l'organisation transversale du système de santé au bénéfice de tous. Le SRS comprend huit parcours de santé spécifiques qui couvrent notamment les grands enjeux de santé publique de la région.

. Le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS) qui décline les objectifs du SRS au regard des difficultés particulières des publics qu'il vise.

. Politique de la Région Centre-Val de Loire en matière de santé

Face à la dégradation de la démographie médicale sur la quasi-totalité du territoire régional, la Région a fait de l'accès à la santé pour tous une priorité. En 2019, 4 grandes priorités ont été définies dans le cadre de la plateforme « une région 100% santé » :

- former et installer davantage de médecins et de professionnels de santé
- permettre l'accès aux soins de proximité dans chaque territoire
- accompagner les actions de promotion et de prévention de la santé
- impulser une dynamique d'attractivité territoriale

En février 2022, le Pacte régional pour répondre aux enjeux de santé publique réaffirme ces priorités, notamment en matière de formation (paramédicales, aides-soignants et aides à domicile), d'attractivité territoriale (les Maisons de Santé Pluridisciplinaires et les Centres de santé avec notamment le salariat développé par le GIP Pro Santé, la e-santé, les Résidences pro santé) et de prévention (les actions d'éducation dans les lycées, l'alimentation, les actions Santé-environnement ...).

. Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE)

Le 4^e Plan régional santé environnement Centre-Val de Loire (2024-2028), élaboré par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Centre-Val de Loire, a fait l'objet d'un travail de concertation avec de nombreux acteurs : collectivités, organismes publics, scientifiques, associations et monde économique. La population de la région a pu également donner son avis.

Ce plan fait état de la qualité de l'air, de la qualité de l'eau, de la qualité des sols, de la qualité de l'habitat, de la qualité de vie, de la qualité des écosystèmes, autant d'éléments de notre environnement qui ont un effet direct sur notre santé.

Le PRSE 4 comprend quatre axes :

. Sensibilisation, information et formation en santé environnement.

- . Santé environnementales, végétale, animale et humaine.
- . Réduction et prévention des risques environnementaux.
- . Des environnements favorables à la santé.

. Le Conseil Territorial de Santé (CTS)

Comme les autres départements de la Région Centre-Val de Loire, le Loiret est doté d'un Conseil Territorial de Santé (CTS). Cette instance de démocratie de santé (loi 2016 de modernisation du système de santé), constituée par arrêté du Directeur général de l'ARS, a principalement pour mission d'établir le diagnostic territorial de santé et de contribuer à l'élaboration du Projet Régional de Santé de la région Centre-Val de Loire.

. Le Plan Priorité Santé Loiret

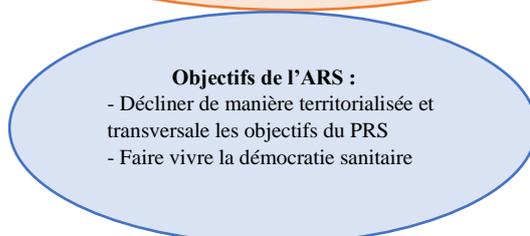
Le Département du Loiret a lancé son Plan Priorité Santé Loiret 2023-2027. L'objectif est de permettre aux Loirétains d'avoir accès à des soins de qualité et en proximité dans les prochaines années. Ce plan comporte quatre axes ;

- . Favoriser l'accès aux soins.
- . Faciliter l'installation des professionnels de santé dans les territoires.
- . Devenir une terre de formation.
- . Renforcer l'attractivité du territoire.

. Le Contrat Local de Santé (CLS)

Le Contrat Local de Santé (CLS) a pour vocation de consolider le partenariat local sur les questions de santé dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Régional de santé (PRS). Instrument de consolidation du partenariat local sur les questions de santé dans ses différentes composantes (prévention, soin, médico-social), il incarne une approche transversale de la santé dans le but de favoriser la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Son enjeu est de mieux répondre à l'accès aux soins, aux services et à la prévention des personnes, notamment des personnes les plus vulnérables. Les CLS se veulent par ailleurs des espaces de coopération opérationnelle avec toutes les organisations locales médicales et médico-sociales, l'objectif étant de mettre en place des actions les plus inclusives et territoriales possibles, dans une approche transversale.

Dans l'objectif de conforter une démarche locale de santé, coordonnée et partagée, afin d'apporter la réponse la plus adaptée aux besoins de santé de la population, le CLS s'appuie sur un diagnostic local de santé (DLS), réalisé par l'Observatoire Régional de Santé (ORS).



B Démarche d'élaboration des Contrats Locaux de Santé

1^{er} Contrat Local de Santé (2017-2020)

Le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais a mis en place et appliqué le 1^{er} Contrat Local de Santé au cours des années 2017 à 2020. Dans le cadre de sa préparation, le PETR a travaillé en étroite collaboration avec l'Observatoire régional de la santé (ORS) du Centre-Val de Loire, mandaté par l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour la réalisation d'un Diagnostic local de santé (DLS). Ainsi, au cours de l'année 2015, un diagnostic quantitatif a été finalisé, complété par la suite avec un diagnostic qualitatif réalisé en mai 2016. Publié en octobre 2016, le DLS a permis de faire un état des lieux du territoire, d'en identifier les besoins et de proposer une stratégie territoriale déclinée en programme d'actions adaptées.

Ce diagnostic local de santé a notamment proposé de soutenir et développer les initiatives permettant l'arrivée de nouveaux professionnels médicaux et paramédicaux sur le territoire, notamment en continuant à développer l'attractivité du territoire. Autre proposition : développer la coordination entre les différents acteurs de la santé (sanitaire, médico-social, social, du préventif au curatif, articulation entre les soins de ville et les soins hospitaliers) pour plus d'efficience.

Au regard du DLS, le premier Contrat Local de Santé s'est articulé autour de 3 axes réunissant 21 fiches-actions :

Axe 1 : Favoriser l'attractivité du territoire et l'accès aux soins, pour l'installation de professionnels de santé.

Axe 2 : Développer les actions de prévention et d'éducation pour la santé.

Axe 3 : Eviter les ruptures de prise en charge, développer les parcours de santé des personnes au sein des champs maladies chroniques et Affections Longue Durée (ALD), santé mentale, personnes âgées et personnes en situation de handicap, précarité, santé de la femme et de l'enfant, addictions.

Après trois années de mise en œuvre, la démarche territoriale est apparue pertinente à l'ensemble des partenaires (professionnels de santé, acteurs du médico-social, associations, élus...). Ces partenaires ont estimé utiles la naissance d'un Contrat Local de Santé de deuxième génération (cf. évaluation page 17).

2^e Contrat Local de Santé (2020-2023)

Il est important de noter que la période d'élaboration du CLS 2020-2023 s'est tenue en pleine crise Covid 19, ce qui a obligé le PETR à adapter la concertation, les professionnels de santé, du médico-social et de la prévention, ayant d'autres priorités à gérer.

Le PETR Beauce Gâtinais en Pithiviers s'est donc restreint à organiser deux journées de concertation, les 24 et 25 septembre 2020. Ces réunions sous forme de quatre ateliers ont permis de :

- Partager le bilan des actions du premier CLS
- Faire des choix stratégiques
- S'approprier la démarche globale du CLS
- Afficher la volonté de travailler avec les autres structures existantes comme la CPTS

Il a ainsi été décidé de porter un 2^e CLS pour la période 2020-2023. L'objectif a été de poursuivre les initiatives impulsées dans le premier CLS et de développer de nouveaux axes et actions, notamment le sport-santé bien-être et la santé mentale. Certaines actions doivent permettre une structuration pérenne, tout en gardant des opérations ponctuelles.

Le 2^e CLS comportait cinq axes déclinés en 16 fiches actions :

Axe 1 : Mettre en place des actions de prévention, promotion de la santé.

Axe 2 : Eviter les ruptures de prise en charge, développer les parcours de santé.

Axe 3 : Mise en réseau des acteurs pour favoriser l'attractivité du territoire.

Axe 4 : Promouvoir un environnement favorable à la santé.

Axe 5 : Axe transversal : communication.

. Evaluation du 2^e Contrat Local de Santé

La démarche de l'évaluation

A la demande de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) Centre-Val de Loire, le deuxième Contrat Local de Santé a fait l'objet d'une évaluation conduite par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) Centre-Val de Loire. Publié en juillet 2023, cette évaluation a permis d'analyser dans le détail les circonstances de la mise en œuvre du CLS et le développement de ses actions. Objectif de cette étude : mobiliser les acteurs du territoire dans une nouvelle dynamique en vue du lancement d'un 3^e CLS. L'évaluation s'est dans un premier temps appuyé sur la lecture des deux précédents CLS (2017-2020 et 2020-2023), et de documents réalisés par le PETR, le bilan du CLS 2017-2020 et la synthèse de l'état d'avancement des actions conduites entre 2020 et 2023. Dans un deuxième temps, 18 personnes (trois élus du territoire, l'animateur du CLS, quatorze acteurs santé et partenaires) ont été interrogées dans le cadre d'un entretien individuel entre le 7 mars et le 25 avril 2023.

Plusieurs enseignements peuvent être tirés de cette évaluation.

Les atouts du Contrat Local de Santé

- . Un portage politique qui valorise une approche globale de la promotion de la santé articulant attractivité du territoire et prévention au sens large.
- . Un périmètre territorial jugé uni et cohérent regroupant des professionnels dynamiques et motivés.
- . La définition d'un programme d'actions riche et adapté aux besoins de la population, initialement construit en concertation avec des acteurs hétéroclites.
- . Le déploiement de quelques actions-phares répondant à des besoins prégnants tout en mettant l'accent sur l'accès aux soins et à la prévention.

Les freins du Contrat Local de Santé

. Les réunions de suivi et de gouvernance (comité de pilotage (copil), comité technique (cotech) et des groupes de travail réunissant partenaires et porteurs de fiches actions, ont été suspendues à cause de la crise du Covid. Cette épidémie a empêché la tenue de rencontres collectives avec l'ensemble des partenaires, les professionnels des secteurs sanitaires et médico-social étant avant tout mobilisés dans

la lutte urgente contre le virus, et se sont ainsi éloignés des activités du CLS. Plusieurs projets et actions du deuxième Contrat Local de Santé ont par conséquent été limités ou reportés à l'agenda.

. Les changements d'animateurs (trices), avec le manque de coordination plusieurs mois, ont affecté le déploiement du contrat. Le nouvel animateur arrivé en septembre 2021 a dû assurer la reprise concrètes des fiches actions, tisser et reprendre les liens avec le large réseau de partenaires en un temps limité.

. L'absence de signature officielle du CLS a été préjudiciable à sa légitimité et à sa lisibilité.

. L'articulation du CLS avec la CPTS n'est pas suffisamment consolidée dans le but d'impulser davantage d'échanges et d'actions conjointes. Le renforcement des liens entre ces deux acteurs, demeurant encore modestes et ponctuels, doit désormais aboutir à la construction d'un partenariat solide et pérenne.

. La communication est trop limitée à la diffusion d'information sur les actions du CLS auprès des élus, professionnels et partenaires. Les réalisations et activités concrètes du contrat mériteraient d'être mieux connues, afin de permettre aux élus et professionnels de mieux identifier les valeurs et les besoins du CLS et de s'impliquer davantage dans le portage d'actions.

. Le manque de déploiement du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) orléanais sur le Pithiverais dû à l'absence d'un animateur pendant plusieurs mois et à l'attente de la définition de la gouvernance.

3° Contrat Local de Santé (2023-2026)

Réunions de concertation

Une première réunion de concertation a eu lieu le 26 mai 2023, à Nancray-sur-Rimarde, avec la participation d'une soixantaine d'élus, responsables institutionnels, acteurs associatifs et professionnels de santé. En introduction de la journée, un bilan du 2^e CLS a été présenté par son animateur, puis une synthèse de l'évaluation de ce contrat par une chargée d'études de l'Observatoire régional de la santé (ORS) du Centre-Val de Loire (cf. ci-après).

Lors de cette première réunion de concertation, quatre groupes de travail ont été constitués, représentant chacun les quatre projets d'axes du CLS. Les partenaires ont pu repérer les principales problématiques du futur contrat et échanger autour des 4 axes et 11 thématiques (lire pages 21 à 24).

Une deuxième réunion de concertation s'est déroulée le 30 juin 2023, à Bazoches-les-Gallerandes. A la lumière des problématiques évoquées lors de la première réunion, les participants ont émis des propositions, dans le cadre de 4 ateliers par axes, en vue de contribuer à l'élaboration des fiches-actions.

L'ensemble des remontées des deux premières réunions de concertation ont permis de commencer à bâtir le projet du nouveau Contrat Local de Santé 2023-2026 autour de 28 fiches actions. Ce projet a ensuite été transmis fin juillet 2023 à tous les partenaires pour le partager.

Ce travail en commun s'est poursuivi et finalisé avec l'organisation le 4 octobre 2023, à Dadonville, d'une dernière réunion de concertation. Suite à la présentation des quatre principes fondateurs du projet de contrat, chacune des 28 fiches actions ont été analysées, débattues et validées par l'ensemble des participants.

La rédaction des fiches actions étant achevée, elles ont par la suite été intégrées au nouveau Contrat Local de Santé. Ce document a été soumis le 26 octobre 2023 au Bureau du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais pour validation, puis transmis à l'ARS Centre-Val de Loire.

III Le Contrat Local de Santé Beauce Gâtinais en Pithiverais 2023-2026

Vu la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative, à la santé et aux territoires (HPST),

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-17, L. 1435-1,

Vu la démarche de co-construction mise en place sur le territoire concerné,

Considérant les différentes réunions de concertation menées, les 30 mai, 26 juin et 4 octobre 2023,

Vu la délibération n° 26/2023 du Bureau du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais en date du 26 octobre 2023

Considérant le diagnostic local de santé effectué par l'ORS

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Parties signataires

Le présent contrat est conclu entre :

- Le PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais,
- L'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,
- La Préfecture du Loiret,
- Le Conseil Régional Centre-Val de Loire,
- Le Conseil Départemental du Loiret,
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Loiret,
- Le Centre Hospitalier de Pithiviers,
- Le Centre Hospitalier Paul Cabanis de Beaune-la-Rolande,
- Le Centre Hospitalier Georges Daumézon de Fleury-les-Aubrais,
- La Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret,
- La Communauté de Communes du Pithiverais,
- La Communauté de Communes Pithiverais Gâtinais,
- La MSA Beauce Cœur de Loire.
- La CPTS Beauce-Gâtinais.

Article 2 : Périmètre géographique du contrat

Au regard du PTS, le territoire identifié pour la mise en œuvre du CLS est le périmètre du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais.

Les limites géographiques du contrat n'excluent pas la possibilité d'interactions avec d'autres démarches de santé des territoires limitrophes, dont les CLS ou CPTS des PETR voisins.

Article 3 : Prise en compte des éventuelles démarches locales de santé des collectivités territoriales

Les initiatives territoriales de santé développées dans le CLS seront définies de manière à être compatibles et complémentaires avec les schémas de territoire du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais (Agenda 21, PCAET, Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), etc.), la politique de la ville et le Projet régional de santé 3^e génération de l'ARS Centre-Val de Loire.

Article 4 : Partenaires

Depuis la création du 1^{er} CLS du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, différents partenaires se sont impliqués pour accompagner la démarche. Ils comprennent les membres des instances citées en article 9 et l'ensemble des membres des groupes de concertation (professionnels libéraux, représentants des services et structures sanitaires, médico-sociales et de la prévention, élus, usagers, etc.).

La mise en place du 3^e CLS s'inscrit dans la continuité d'une démarche partenariale active aux bénéfices du territoire. Tout partenariat nouveau susceptible d'apporter une plus-value à la démarche sera le bienvenu.

Article 5 : Objet du Contrat

La stratégie du Contrat Local de Santé 2023-2026 s'appuie sur 4 principes (ou piliers) fondateurs et 5 axes stratégiques.

Principes fondateurs :

1 Partenariat opérationnel CLS/ CPTS

Avec la signature commune du nouveau Contrat Local de santé et d'une charte d'engagement réciproque, le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais et la CPTS Beauce-Gâtinais consolident leurs liens afin de construire un partenariat solide, pérenne et structurant. L'objectif est d'œuvrer ensemble à l'amélioration de la santé de la population du territoire. Cette démarche vise particulièrement à éviter les ruptures de prise en charge et développer les parcours de santé via l'accès aux soins, la mobilité, ainsi que le parcours résidentiel et le lien hôpital-ville. Le renforcement du partenariat permettra également au CLS et à la CPTS de mutualiser l'organisation des actions de prévention avec divers partenaires (élus, professionnels de santé, acteurs associatifs...) et donc d'élargir les partenaires et cibles.

2 Partenariat opérationnel CLS/Centre Hospitalier de Pithiviers

Le partenariat entre le Contrat Local de Santé et le Centre Hospitalier de Pithiviers vise en particulier à faciliter l'accès aux soins des patients vers l'hôpital de Pithiviers dans une démarche « d'aller vers » et de développer les liens de cet établissement avec la médecine de ville. L'ensemble de cette démarche s'inscrit pleinement dans le projet médico-soignant 2023-2027 du CH de Pithiviers dont les deux premiers axes portent respectivement sur la confortation d'une offre de soins de proximité à la population et le renforcement de l'ancrage territorial de l'établissement. Le partenariat opérationnel permettra également de développer des actions communes de prévention et de communication sur les maladies chroniques, notamment le dépistage des cancers (exemple octobre Rose). L'objectif est de

sensibiliser le grand public, de renforcer l'attractivité du Centre Hospitalier de Pithiviers en mettant en avant l'offre de soins. Ce partenariat s'inscrit aussi dans la volonté de développement de collaboration entre les professionnels de santé des secteurs public et privé.

2 Public cible et actions envers les jeunes, les parents et les familles

Dans une approche globale et transversale de la prévention et de l'accès aux soins pour les populations, les jeunes, les parents et les familles sont prioritaires afin de favoriser le bien-être et la santé dès le plus jeune âge. Le Contrat Local de Santé développera ainsi diverses actions de santé publique concernant particulièrement les enfants et leurs parents en lien avec les maladies chroniques et les évolutions sociétales : prévention de l'obésité des jeunes, santé sexuelle, addictions, prise en charge de la santé mentale des enfants et adolescents, développement du sport-santé... Les coopérations avec les EPCI du territoire ou les communs pôles sont vivement souhaitées... L'accent sera également mis sur la parentalité et le soutien aux aidants (rapprochement avec l'accueil de jour Alzheimer).

3 Une communication claire, intelligible et adaptée

Pour chacune des actions du Contrat Local de Santé, la communication doit être facilement accessible et adaptée à son public cible. Elle permettra ainsi de rendre plus visibles les objectifs et les réalisations concrètes du CLS tout en renforçant la portée de ses actions à l'échelle territoriale. Il est en particulier nécessaire de développer la communication auprès des élus locaux afin de leur faire connaître les plus-values du CLS et de les impliquer davantage dans les projets et actions. Dans le cadre de la mise en place d'un réseau de tous les acteurs (élus, professionnels, parents...), la création d'une newsletter apportera les informations utiles sur l'actualité du CLS, les structures et organisations sanitaires et médico-sociales. Le développement de la communication du CLS se traduira aussi par l'utilisation accrue des réseaux sociaux comme Facebook.

Axes stratégiques

5.1 Axe stratégique 1 : Mettre en place des actions de prévention et de promotion de la santé

Fiches action 1 : Bien-être et vivre en bonne santé

Objectif général :

Dans une approche globale et transversale de la prévention, mettre en place des actions autour de sujets de santé publique (cancer, diabète, addictions, santé mentale, notamment le déploiement des compétences psychosociales des plus jeunes, etc.) et agir dans les domaines sport-santé, santé-environnement, habiter mieux, culture...

1-1 Créer des « ateliers cuisine » et des « ateliers goûter-bouger ».

1-2 « Vélo tour » en prévention du diabète.

1-3 Favoriser le sport-santé sur ordonnance au sein des clubs et associations.

1-4 Toucher le public sur le cancer colorectal et le cancer du sein par des actions de prévention et de communication en partenariat avec le secteur associatif.

1-5 Réaliser des actions de prévention au sein des MSP, exercices regroupés, centres de santé.

1-6 Actions sur la « santé environnement » : sensibilisation à la qualité de l'air et prévention solaire.

1-7 Prévention contre les accidents domestiques des enfants auprès des parents et des professionnels de la petite enfance.

Fiche action 2 : Bien accompagner

Objectif général :

Prendre en compte les personnes les plus fragiles (personnes âgées, aidants, malades chroniques, personnes précaires, personnes dites « invisibles », ...) afin de les sensibiliser à la prévention santé et à l'accompagnement (Education thérapeutique du patient, groupes de paroles...)

2-1 Aide aux aidants.

2-2 Réunions et ateliers périodiques pour les seniors autour de thématiques les concernant (sommeil, nutrition, activités physiques...).

2-3 Actions de prévention santé à destination des jeunes et des personnes dites « invisibles » en lien avec des associations et clubs services.

Fiche action 3 : Santé et travail

Objectif général :

Développer la prévention dans le monde du travail en faveur du bien-être, d'une bonne santé mentale et d'une bonne santé physique (formations sauveteurs secouristes, formations santé mentale adaptées aux métiers, santé des demandeurs d'emploi, inclusion des personnes handicapées...).

3-1 Démarche territoriale pour favoriser la prise en compte du handicap et de l'inclusion.

3-2 Formations et sensibilisation à la santé mentale adaptées aux différents métiers (DRH, agriculteurs...) dont ceux portés sur l'accueil du public.

5.2 Axe stratégique 2 : Eviter les ruptures de prise en charge, développer les parcours de santé

Fiche action 1 : Identifier les structures, porter à connaissance pour bien orienter les publics et faciliter les démarches des professionnels.

Objectif général :

Favoriser une meilleure prise en charge du parcours de soins par un meilleur repérage des établissements dans le secteur sanitaire et médico-social, l'orientation des usagers, et le relais vers l'ensemble des professionnels, de santé et du social.

1-1 Création d'un répertoire des structures sanitaires et médico-sociales destiné aux professionnels (fiches synthétiques).

1-2 Violences conjugales et intrafamiliales.

1-3 Actions sur les « troubles dys ».

Fiche action 2 : Accès aux soins et mobilité

Objectif général :

Dans le contexte de la désertification médicale, en particulier sur les territoires ruraux, faciliter l'accès aux soins des patients vers les structures et dans une démarche d'«aller vers », de la structure à la personne.

2-1 Etude de la faisabilité et de la pertinence de créer un bus itinérant avec un service médical et de dépistage.

2-2 Etude d'une solution de mobilité territoriale pour faciliter « l'aller vers » l'hôpital de Pithiviers et d'Orléans, les exercices regroupés, afin de réduire le renoncement aux soins.

Fiche action 3 : Parcours résidentiel du patient et lien hôpital-ville

Objectif général :

Faciliter le parcours résidentiel des patients, en particulier celui des personnes âgées : domicile, structures intermédiaires (Résidences autonomie, habitat partagé...) ehpad. Le parcours et la prise en charge des patients seront aussi améliorés en renforçant les liens entre l'hôpital et la médecine de ville.

3-1 Document d'information sur les solutions d'accueil et d'hébergement pour les seniors autonomes et semi-autonomes, à destination des élus et des habitants.

3-2 Etat des lieux et projection des besoins des capacités d'accueil des structures pour personnes âgées au regard du territoire et de la pyramide des âges.

3-3 Renforcement des liens entre l'hôpital de Pithiviers et la médecine de ville.

5.3 Axe stratégique 3 : Mise en réseau des acteurs

Fiche action 1 : Décloisonnement entre les secteurs sanitaire, médico-social et social

Objectif général :

Pour améliorer le parcours de soins et la prise en charge globale des patients, multiplier les passerelles entre ces secteurs, créer du lien et développer l'information auprès de l'ensemble des acteurs.

1-1 Opération trimestrielle du type « speed dating ».

1-2 Visites » de structures d'accueil à destination des professionnels de santé et du médico-social.

1-3 Forum annuel sur une thématique prévention santé et parcours de soins dans une dimension globale santé et médico-sociale.

Fiche action 2 : Suivi et coordination des actions entre l'ensemble des professionnels

Objectif général :

Mise en place d'un réseau de tous les acteurs du territoire (élus, professionnels, parents) permettant d'instaurer des temps d'échange et de coordination.

2-1 Mise en place d'une newsletter sur l'actualité du CLS et focus sur des structures ou organisations sanitaires ou médico-sociales, selon les événements du moment ou du contexte.

Fiche action 3 : Organisation du travail dans le but de dégager du temps médical

Objectif général :

Renforcer la coordination entre les structures, notamment les aides administratives, les actions de médiation et de sensibilisation.

3-1 Impulser une dynamique d'actions collectives entre MSP ou structures collectives de santé.

5.4 Axe stratégique 4 : Promouvoir l'attractivité du territoire

Fiche action 1 : Mise en valeur des outils et organisations professionnelles

Objectif général :

Faire mieux connaître les diverses structures, organisations, outils et professionnels du territoire mis à disposition des professionnels de santé et des étudiants afin de les inciter à venir sur le territoire (MSP, télémédecine...). Mettre en valeur la qualité de vie.

1-1 « Soirée » ou portes ouvertes au sein d'une MSP ou structure collective de santé : fonctionnement et atouts de la structure, bilan des actions à Pithiviers, Beaune-la-Rolande, projets au Malesherbois, Puiseaux, etc.

Fiche action 2 : Comment mieux se faire connaître et attirer les futurs professionnels de santé

Objectif général :

Communiquer sur les atouts du territoire, l'environnement, les équipements structurants et les dispositifs, comme le service sanitaire, afin d'inciter les professionnels de santé à s'installer sur le territoire.

2-1 Mise à jour de la plaquette sur l'attractivité du territoire (focus économie, tourisme, éducation, santé...).

2-2 Démarche d'accueil et d'accompagnement des étudiants en santé en lien avec le Département du Loiret.

5.5 : Axe stratégique 5 : Conseil local de santé mentale

Le projet de déploiement du Conseil local de Santé Mentale (CLSM) orléanais sur le Pithiverais constitue un autre chantier du nouveau Contrat Local de Santé, actuellement en cours de concertation avec les partenaires, et ne fait pas l'objet de fiches actions. Ce sujet est à nouveau débattu depuis le printemps 2023 afin d'étudier les objectifs, les propositions d'organisation, les moyens financiers et en ressources humaines de l'élargissement du CLSM d'Orléans sur notre territoire.

Les partenaires concernés (ARS Centre-Val de Loire, Appui Santé Loiret, Etablissement Georges Daumézon, PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, CLSM) se sont réunis le 10 mars et le 16 juin 2023. Le projet a également été présenté par le CLSM aux élus du Pithiverais lors du Bureau du PETR, le 16 mars 2023, à Pithiviers.

Article 6 : Engagement des signataires

Les différentes parties signataires contribuent à la mise en œuvre des objectifs du Contrat local de santé.

Engagements communs aux signataires :

- Participation aux instances de pilotage

Engagements spécifiques :

➤ Le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais s'engage à :

- Porter le poste de l'animateur du CLS sur la période du CLS en lui mettant à disposition tous les éléments pour mener à bien le contrat.
- Assurer la gestion quotidienne et les démarches administratives générales (suivi des actions, aide à la rédaction de demandes de subvention, gestion de personnel, etc.), en tant que structure porteuse et maître d'ouvrage du Contrat Local de Santé du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
- Accompagner les porteurs de fiches actions dans le déploiement des projets : soutien à la recherche de financements, accompagnement technique, aide opérationnelle, communication autour du projet, etc.
- Mettre en œuvre les actions inscrites dans le CLS qui le désignent en tant que pilote ou partenaire opérationnel
- Mobiliser les moyens nécessaires à la réalisation de l'évaluation du CLS (*cf. article 9*)

Au regard des préconisations émises par l'évaluation du Contrat Local de Santé, réalisé par l'Observatoire régional de la santé (ORS) Centre-Val de Loire, le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais souhaite agir sur plusieurs points :

- Poursuivre le déploiement des actions pertinentes et lancer de nouveaux projets dans une dynamique partenariale associant l'ensemble des acteurs et rapprochant élus et professionnels.
- Reconduire les instances de gouvernance avec une réunion du comité de pilotage, à minima une fois par an, afin de définir des axes stratégiques et la validation des orientations, et une réunion du comité technique, deux fois par an, assurant le suivi des actions avec l'expertise des partenaires (Région Centre-Val de Loire, Agence Régionale de Santé (ARS), CPTS).
- Organiser des groupes de travail thématiques avec divers partenaires impliqués dans la construction et la mise en œuvre des actions.
- Consolider les liens entre le CLS et la CPTS, afin de construire un partenariat solide favorisant les actions pérennes et structurantes. Dans cet esprit, associer pleinement la CPTS aux démarches du CLS par la signature du nouveau contrat et d'une charte d'engagement réciproque.
- Consolider les liens avec l'hôpital de Pithiviers.

➤ L'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire s'engage à :

- Poursuivre le co-financement du poste de coordinateur sur toute la durée du CLS sous réserve des crédits disponibles

- Consacrer un appui méthodologique avec la personne référence de l'ARS-Délégation départementale
- Mobiliser, le cas échéant, à titre prioritaire, les moyens financiers nécessaires pour soutenir les actions du CLS dans le cadre des dispositifs de demande de financement existants
- Mobiliser les moyens nécessaires au financement de l'évaluation du CLS
- Favoriser des temps d'échanges et d'appui méthodologique à destination de l'ensemble des coordinateurs CLS de la région, pour une montée en compétences et une harmonisation des pratiques.

➤ **Le Conseil régional Centre-Val de Loire s'engage à :**

- Cofinancer le poste d'animateur territorial de santé dans la limite de 30 % du poste dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais sur la durée du Contrat Local de Santé (sur 5 années maximum),
- Mobiliser, dans le cadre de sa politique de contractualisation avec les territoires et dans la limite de ses possibilités budgétaires, les moyens pour financer les actions de santé, les initiatives et les expérimentations (dispositif A VOS ID),
- Mobiliser les financements des politiques sectorielles dans le respect de leurs modalités (notamment les actions éducatives),
- Participer aux différentes instances de concertation (Comité de Pilotage).

➤ **L'Etat s'engage à :**

- Mettre en œuvre les actions inscrites dans le CLS en tant que pilote ou partenaire opérationnel, selon les cas

➤ **Le Département du Loiret s'engage à :**

- Accompagner, le cas échéant, les actions inscrites dans le CLS en tant que pilote ou partenaire opérationnel
- Soutenir la communication autour des actions menées

➤ **La Caisse Primaire d'Assurance Maladie s'engage à :**

- Participer à la mise en œuvre des actions inscrites dans le CLS en tant que pilote ou partenaire opérationnel

➤ **Le Centre Hospitalier de Pithiviers s'engage à :**

- Participer à la mise en œuvre des actions inscrites dans le CLS en tant que pilote ou partenaire opérationnel

➤ **Le Centre Hospitalier Paul Cabanis de Beaune-la-Rolande s'engage à :**

- Participer à la mise en œuvre des actions inscrites dans le CLS en tant que pilote ou partenaire opérationnel
- **Le Centre Hospitalier Georges Daumézon de Fleury-les-Aubrais s’engage à :**
 - Participer à la mise en œuvre des actions inscrites dans le CLS en tant que pilote ou partenaire opérationnel
- **Les trois Communautés de Communes du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais s’engagent à :**
 - Participer à la mise en œuvre des actions inscrites dans le CLS en tant que pilote ou partenaire opérationnel
- **La MSA Beauce Cœur de Loire s’engage à :**
 - Participer à la mise en œuvre des actions inscrites dans le CLS en tant que pilote ou partenaire opérationnel
- **LA CPTS Beauce-Gâtinais s’engage à :**
 - Participer à la mise en œuvre des actions inscrites dans le CLS en tant que pilote ou partenaire opérationnel

Article 7 : Durée du contrat

Le présent contrat est valable pour une durée de trois années à compter de sa signature.

Compte tenu de sa nature contractuelle, le présent contrat pourra toutefois faire l’objet d’une prorogation (allongement conventionnel de la durée du contrat, par voie d’avenant), ou d’un renouvellement (signature d’un nouveau contrat, dont le contenu pourra être différent du document initial), en accord avec les parties signataires.

Article 8 : Révision du contrat

Le présent contrat pourra toutefois faire l’objet d’avenants afin d’être révisé et complété au cours de sa durée.

Dans le cadre d’un remaniement du programme d’actions du CLS, la décision et la validation reviennent au Comité de Pilotage. Les modifications pourront porter sur :

- L’intégration de nouveaux porteurs de projets au CLS
- L’élargissement du programme d’actions grâce à l’ajout de fiches actions
- L’évolution des axes stratégiques
- L’ajustement de fiches actions annexées au contrat.

Article 9 : Gouvernance du contrat

❖ **Le Comité de Pilotage**

Cette instance de décision est présidée par la Présidente du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais.

Ses missions sont les suivantes :

- Valider le diagnostic et le plan d'actions
- Suivre l'élaboration, la mise en œuvre, l'évolution et l'évaluation du CLS
- Veiller à la cohérence de l'intervention des différents partenaires
- Faciliter la recherche de financement dans le cadre de la mise en œuvre des actions

Sa composition est la suivante :

- ❖ La Présidente du PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais ou son représentant,
- ❖ La Directrice de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire ou son représentant,
- ❖ Le Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire ou son représentant,
- ❖ Le Sous-préfet de l'arrondissement de Pithiviers,
- ❖ Le Président du Conseil Territorial de Santé ou son représentant,
- ❖ Le Président de la Communauté de Communes du Pithiverais ou son représentant,
- ❖ La Présidente de la Communauté de Communes Pithiverais Gâtinais ou son représentant,
- ❖ Le Président de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret ou son représentant,
- ❖ Le Président du Conseil Départemental du Loiret ou son représentant,
- ❖ Le Député de la circonscription,
- ❖ La Présidente du Conseil de Développement,
- ❖ Le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ou son représentant,
- ❖ Le Directeur Délégué du Centre Hospitalier de Beaune-la-Rolande ou son représentant,
- ❖ Le Directeur Délégué du Centre Hospitalier de Pithiviers ou son représentant,
- ❖ Le Président de la Mutualité Sociale Agricole ou son représentant,
- ❖ Le Président de la Caisse d'Allocations Familiales ou son représentant,
- ❖ La Présidente de la Mutualité Française Centre-Val de Loire ou son représentant,
- ❖ Le Président de l'Union Régionale Des Professionnels de Santé ou son représentant,
- ❖ La Directrice de la Mission Locale ou son représentant,
- ❖ L'Inspecteur de l'Education nationale,
- ❖ La Présidente de la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne ou son représentant,
- ❖ Le Président de la Fédération Hospitalière de France ou son représentant,
- ❖ Le Président de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail ou son représentant,
- ❖ Le Président du Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants ou son représentant,

- ❖ La Présidente du Collectif Inter-associatif sur la Santé ou son représentant,
- ❖ Le Directeur de l'Union Régionale Interfédérale des Œuvres et organismes Privés Sanitaires et Sociaux ou son représentant.
- ❖ La Présidente de la CPTS Beauce- Gâtinais

Le Comité de Pilotage se réunit à minima 1 fois par an.

❖ **Le Comité technique**

Les missions du Comité technique sont les suivantes :

- Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CLS
- Réaliser un soutien opérationnel à l'animateur du CLS dans la conduite de projet
- Veiller à la cohérence du CLS avec les documents locaux de stratégies territoriales et régionales

Sa composition est la suivante :

- PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, Conseil Régional Centre-Val de Loire, Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, Conseil Départemental du Loiret, CPTS

Le Comité Technique se réunit autant que de besoin et minimum deux fois par an.

La mission de coordination :

Impulser et coordonner la dynamique autour du CLS sur le territoire :

- Animer les instances de gouvernance CLS : comité de pilotage, comité technique et groupes de travail
- Favoriser l'identification au niveau local des besoins de santé de la population en mobilisant les moyens pour réaliser un diagnostic partagé et l'actualiser
- Soutenir la conception, le développement et la mise en œuvre des actions du CLS en veillant à leur cohérence au niveau local avec les autres démarches territoriales
- Favoriser la communication autour de la démarche et des actions du CLS
- Contribuer à la capitalisation des connaissances, expériences et savoir-faire
- Soutenir et développer les partenariats au niveau local en veillant à l'intersectorialité
- Susciter et appuyer la participation des habitants
- Participer aux dynamiques départementales et régionales (instances de travail animées par l'ARS, la FRAPS-IREPS ou le dispositif régional de soutien aux politiques et aux interventions en promotion de la santé)
- Représenter les différentes parties signataires. Rendre des comptes (bilans d'activités, synthèses des instances de travail)
- Organiser le suivi et l'évaluation du CLS et l'actualisation du programme d'actions
- Dans la conduite de ces missions, une attention toute particulière devra être portée à l'articulation avec les démarches ASV, CLSM, Contrat de ville et CPTS

Article 10 : Suivi et évaluation du contrat

Sont chargés du suivi et de l'évaluation du contrat, les acteurs suivants :

- Le Comité de Pilotage
- Le Comité Technique
- Le coordinateur du CLS

Le suivi est élaboré à toutes les étapes de la mise en œuvre du CLS en concertation avec le coordinateur du CLS et les porteurs d'actions.

Un suivi de l'avancement de la mise en place du programme d'actions se fera annuellement. Les partenaires, en tant que membres du Comité de Pilotage et/ou porteurs d'action, veilleront à fournir à la coordination du CLS les éléments nécessaires au suivi et à l'évaluation des actions inscrites au contrat.

Le suivi des travaux engagés dans le cadre du CLS pourra donner lieu à un plan de communication adapté (lettre d'information, forum à mi-parcours, bulletins d'informations semestriels, etc.)

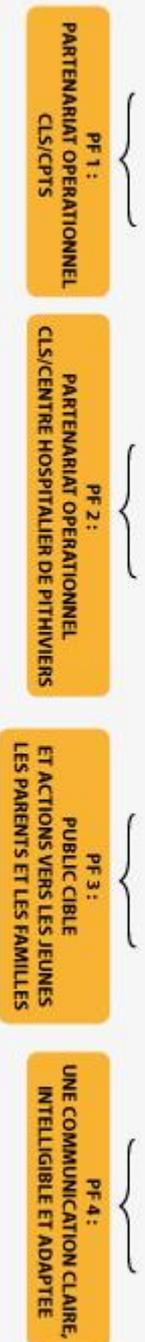
Une évaluation du dispositif CLS sera réalisée au cours de la dernière année.

A, le2024

Signatures des contractants

ANNEXES

4 PRINCIPES (OU PILIERS) FONDATEURS



5 AXES STRATEGIQUES



PROGRAMME D' ACTIONS

AXE 1 : METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE PREVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE			
Fiche Action 1 : Bien-être et vivre en bonne santé			
Objectif : Dans une approche globale et transversale de la prévention, mettre en place des actions autour de sujets de santé publique (cancer, diabète, addictions, santé mentale, notamment sur le déploiement des compétences psychosociales des plus jeunes, etc.) et agir dans les domaines sport-santé, santé-environnement, habiter mieux, culture...			
1-1 Créer des ateliers « cuisine » et des ateliers « goûter-bouger »			
Objectif opérationnel <i>Que recherche-t-on concrètement à obtenir en mettant en œuvre cette action ?</i>	En prévention de l'obésité des enfants et des 16-25 ans, éducation à une alimentation équilibrée et à l'activité physique auprès des parents, des adolescents et des enfants.		
Quels prérequis <i>Pour le déploiement de l'action ?</i>			
Description de l'action	Outils nécessaires à sa réalisation	Principales étapes de déploiement	
	Locaux, matériel de cuisine, supports d'information au sein de structures multi-accueil petite enfance et d'associations types « restos du cœur »	Fréquence : une action par saison	
	Bénéfices/Résultats attendus		
	<ul style="list-style-type: none"> . Prise de conscience et évolution des comportements en faveur d'une alimentation équilibrée en prévention de l'obésité. . Impacts sur la sédentarité. . Compréhension du lien entre l'alimentation et l'activité physique. 		
Freins potentiels <i>Quelles pistes pour dépasser ces freins ?</i>	Disponibilité des parents. Prendre en compte l'aménagement des horaires.		
Leviers potentiels <i>pour mettre en œuvre cette action</i>	Technique Continuité du dispositif « Petite enfance 2022 » - Appui santé Loiret - (ex « 1 000 premiers jours »). TOPASE (accompagnement des 3-17 ans en surpoids ou obésité.	Organisationnel/Gouvernance Partenariat avec Appui santé Loiret EPCI	Financier
Points de vigilance	Prise en compte des niveaux de compréhension différents en fonction du public accueilli, notamment les personnes en situation de handicap.		

Parties prenantes (<i>acteurs impliqués à mobiliser pour faciliter la réussite de l'action, quels rôles ?</i>)	Pilote de l'action (structure référente, sans pour autant être nécessairement maître d'ouvrage) PETR	
	Partenaires et/ou parties prenantes CAF - Relais petite enfance - PMI – EPCI – Appui santé Loiret – Associations de consommateurs	
Pistes de financement (<i>optionnel</i>)	CAF	
Indicateurs de l'action	Indicateur 1	Nombre d'ateliers
	Indicateur 2	Nombre de familles participant aux ateliers

AXE 1 :			
METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE PREVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE			
Fiche Action 1 : Bien-être et vivre en bonne santé			
Objectif : Dans une approche globale et transversale de la prévention, mettre en place des actions autour de sujets de santé publique (cancer, diabète, addictions, santé mentale, notamment sur le déploiement des compétences psychosociales des plus jeunes, etc.) et agir dans les domaines sport-santé, santé environnement, habiter mieux, culture...			
1-2 - « Vélo-tour » en prévention du diabète			
Objectif opérationnel <i>Que recherche-t-on concrètement à obtenir en mettant en œuvre cette action ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> . Sensibiliser le grand public à la prévention du diabète et les personnes diabétiques à leur accompagnement dans le parcours de soins. . Diminution de patients diabétiques en ALD sur le territoire (chiffres en hausse selon les données de l'ORS). 		
Quels prérequis <i>Pour le déploiement de l'action ?</i>	Implication et mobilisation des acteurs : communes et associations du médico-social.		
Description de l'action	Outils nécessaires à sa réalisation		Principales étapes de déploiement
	<ul style="list-style-type: none"> . Infrastructures sur la voirie. . Stands et points d'infos sur les lieux d'étape. 		<ul style="list-style-type: none"> . Evènement dans le cadre de la « Semaine nationale de prévention contre le diabète » en septembre. . Préparation et début organisation : fin d'année N-1.
	Bénéfices attendus		Résultats attendus
	<ul style="list-style-type: none"> . Sensibilisation du grand public à la question de la prévention du diabète . Incitation au dépistage. . Information sur le parcours de soins des personnes diabétiques. 		
Freins potentiels <i>Quelles pistes pour dépasser ces freins ?</i>	Questions de sécurité sur le réseau routier.		
Leviers potentiels <i>pour mettre en œuvre cette action</i>	Technique	Organisationnel/Gouvernance	Financier
	<ul style="list-style-type: none"> . Utilisation des circuits-vélo tourisme sur le territoire. . Associations cyclotourisme et clubs cyclistes. 	Organisation étroite entre Communautés de communes, communes, police municipale, gendarmerie.	Appel à projet
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> . Bonne coordination dans le déroulé de l'organisation pendant plusieurs mois et avec de nombreux partenaires. . Aspects de sécurité. 		
Parties prenantes <i>(acteurs impliqués à mobiliser pour faciliter la réussite de l'action, quels rôles ?)</i>	Pilote de l'action (structure référente, sans pour autant être nécessairement maître d'ouvrage) PETR		
	Partenaires et/ou parties prenantes		
	Fédération française de diabétiques – Appui santé Loiret – FRAPS- CPAM – EPCI – ARS – Conseil départemental - Délégation régionale aux sports (DRAJES) – Office du tourisme de Pithiviers. Comité du Loiret du cyclotourisme – Associations cyclotourisme et clubs cyclisme.		
Pistes de financement <i>(optionnel)</i>			

Indicateurs de l'action	Indicateur 1	Nombre de participant à la journée
	Indicateur 2	Nombre de tests de dépistage effectués

**AXE 1 :
METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE PREVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE**

Fiche Action 1 : Bien-être et vivre en bonne santé

Objectif : Dans une approche globale et transversale de la prévention, mettre en place des actions autour de sujets de santé publique (cancer, diabète, addictions, santé mentale, notamment sur le déploiement des compétences psychosociales des plus jeunes, etc.) et agir dans les domaines sport-santé, santé-environnement, habiter mieux, culture...

1-3 – Favoriser le sport-santé sur ordonnance au sein des clubs et associations

Objectif opérationnel <i>Que recherche-t-on concrètement à obtenir en mettant en œuvre cette action ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> . Développer le sport-santé auprès de la population du territoire, en particulier auprès des personnes souffrant de maladies chroniques et des personnes âgées. . Favoriser le sport-santé bien-être pour l'ensemble de la population. 		
Quels prérequis <i>Pour le déploiement de l'action ?</i>	Sensibilisation des professionnels de santé sur le sport sur ordonnance en amont via la CPTS Beauce Gâtinais.		
Description de l'action	<p align="center">Outils nécessaires à sa réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> . Réunions entre acteurs du sport-santé. . Programmation de séances de sport-santé au sein d'associations et de clubs. . Réunions CPTS. 	<p align="center">Principales étapes de déploiement</p>	
	<p align="center">Bénéfices/Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Meilleure connaissance du sport-santé et augmentation des personnes pratiquant un sport-santé sur ordonnance (malades chroniques, seniors...). . Développement quantifiable de la pratique du sport-santé sur ordonnance au sein du territoire. . Favoriser la baisse de l'obésité chez les jeunes. 		
Freins potentiels <i>Quelles pistes pour dépasser ces freins ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> . Délivrance d'ordonnance sport-santé par les professionnels de santé insuffisante. . Capacités des clubs et associations d'avoir les compétences en interne (encadrement). 		
Leviers potentiels <i>pour mettre en œuvre cette action</i>	<p align="center">Technique</p> <ul style="list-style-type: none"> . Existence CPTS. . Nombreux clubs et associations sur le territoire. 	<p align="center">Organisationnel/Gouvernance</p> PETR -CPTS	<p align="center">Financier</p>
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> . Communication spécifique et pédagogique. . Assembler les projets pour être plus visible en termes de communication. 		
Parties prenantes <i>(acteurs impliqués à mobiliser pour faciliter la réussite de l'action, quels rôles ?)</i>	<p align="center">Pilote de l'action (structure référente, sans pour autant être nécessairement maître d'ouvrage) PETR</p>		
	<p align="center">Partenaires et/ou parties prenantes</p> CPAM- CPTS – Communes – EPGV Loiret – UFOLEP 45 – PSL 45 – Siel bleu - Clubs et associations		
Pistes de financement <i>(optionnel)</i>			
Indicateurs de l'action	Indicateur 1	Nombre d'associations et clubs associés à l'action	

	Indicateur 2	Nombre d'ordonnances sport-santé délivrées dans le cadre de l'action
--	-------------------------	--

**AXE 1 :
METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE PREVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE**

Fiche Action 1 : Bien-être et vivre en bonne santé

Objectif : Dans une approche globale et transversale de la prévention, mettre en place des actions autour de sujets de santé publique (cancer, diabète, addictions, santé mentale, notamment sur le déploiement des compétences psychosociales des plus jeunes, etc.) et agir dans les domaines sport-santé, santé-environnement, habiter mieux, culture...

1-4 Toucher le public sur le cancer du sein et le cancer colorectal par des actions de prévention et de communication en partenariat avec le secteur associatif

Objectif opérationnel <i>Que recherche-t-on concrètement à obtenir en mettant en œuvre cette action ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> . Agir sur la prévention des cancers par l'organisation d'évènements et de dépistage, notamment dans le cadre de mois ou de semaines nationales de santé publique. . Se mobiliser dans la lutte contre l'augmentation de la mortalité des cancers sur le territoire (selon les derniers chiffres clés de l'ORS) par davantage de dépistages et diagnostics précoces.
---	---

Description de l'action	Outils nécessaires à sa réalisation	Principales étapes de déploiement
	<ul style="list-style-type: none"> . Mise à disposition de la salle d'accueil de l'hôpital de Pithiviers pour présenter une exposition de photos. . Actions de sensibilisation. . Actions ponctuelles. 	Action « Octobre Rose » en octobre Manifestation sur la prévention du cancer du sein autour des démarches suivantes : <ul style="list-style-type: none"> . exposition de photos de patientes atteintes du cancer du sein (soins de support). . stands d'information et animations. . accompagnement aux gestes de prévention par un professionnel de santé.
	Bénéfices/Résultats attendus	

Freins potentiels <i>Quelles pistes pour dépasser ces freins ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> . Participation du public au regard des nombreuses actions dans le cadre d'Octobre Rose. . Disponibilités des professionnels de santé, ce qui allonge les délais de de dépistage et/ou de prise en charge.
--	---

Leviers potentiels <i>pour mettre en œuvre cette action</i>	Technique	Organisationnel/Gouvernance	Financier
	<ul style="list-style-type: none"> . Projet partenariat CRCDC – CPAM – PETR . Mettre en place une communication large à destination des communes et de l'ensemble des structures médico-sociales. 	CPTS - PETR - Hôpital de Pithiviers	

Points de vigilance	Eviter la multitude d'opérations simultanées
----------------------------	--

Parties prenantes <i>(acteurs impliqués à mobiliser pour faciliter la réussite de l'action, quels rôles ?)</i>	Pilote de l'action (structure référente, sans pour autant être nécessairement maître d'ouvrage) PETR
	Partenaires et/ou parties prenantes

CRCDC – Ligue contre le cancer – Les Roses poudrées – Appui santé Loiret – Hôpital de Pithiviers-
CPTS CPAM - FRAPS

Pistes de financement <i>(optionnel)</i>	CPAM CRCDC	
Indicateurs de l'action	Indicateur 1	Nombre d'actions mises en place
	Indicateur 2	Nombre de personnes ayant pratiqué un acte de dépistage

**AXE 1 :
METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE PREVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE**

Fiche Action 1 - Bien-être et vivre en bonne santé

Objectif : Dans une approche globale et transversale de la prévention, mettre en place des actions autour de sujets de santé publique (cancer, diabète, addictions, santé mentale, notamment sur le déploiement des compétences psychosociales des plus jeunes, etc.) et agir dans les domaines sport-santé, santé-environnement, habiter mieux, culture...

1.5 Réaliser des actions de prévention au sein des MSP, exercices regroupés, centres de santé

Objectif opérationnel <i>Que recherche-t-on concrètement à obtenir en mettant en œuvre cette action ?</i>	Sensibilisation à la prévention prioritairement des cancers dans des établissements dotés d'équipes pluridisciplinaires de soignants.		
Quels prérequis <i>Pour le déploiement de l'action ?</i>	Mobilisation et engagement des structures de soins dans une démarche préventive.		
Description de l'action	Outils nécessaires à sa réalisation	Principales étapes de déploiement	
	. Mise à disposition d'espaces dans des structures de soins. . Stands et animations. . Accompagnement par des professionnels de santé. . Témoignages de patients.		
	Bénéfices/Résultats attendus Promotion de la démarche de prévention utile aux patients et aux professionnels de santé.		
Freins potentiels <i>Quelles pistes pour dépasser ces freins ?</i>	Disponibilité des soignants.		
Leviers potentiels <i>pour mettre en œuvre cette action</i>	Technique Utilisation des moyens de communication nationale en santé publique sur les évènements.	Organisationnel/Gouvernance Partenariat avec la CPTS Beauce Gâtinais.	Financier
Points de vigilance	Choix des horaires.		
Parties prenantes <i>(acteurs impliqués à mobiliser pour faciliter la réussite de l'action, quels rôles ?)</i>	Pilote de l'action (structure référente, sans pour autant être nécessairement maître d'ouvrage) MSP et structures regroupées		
	Partenaires et/ou parties prenantes CPTS – CPAM – FRAPS – Appui santé Loiret – Associations de lutte contre le cancer - PETR		
Pistes de financement <i>(optionnel)</i>			
Indicateurs de l'action	Indicateur 1	Nombre d'actions de prévention mises en place	
	Indicateur 2	Nombre de structures impliquées dans les actions	

**AXE 1 :
METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE PREVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE**

Fiche Action 1 : Bien-être et vivre en bonne santé

Objectif : Dans une approche globale et transversale de la prévention, mettre en place des actions autour de sujets de santé publique (cancer, diabète, addictions, santé mentale, notamment le déploiement des compétences psychosociales des plus jeunes, etc.) et agir dans les domaines sport-santé, santé-environnement, habiter mieux, culture...

1-6 Actions sur la santé-environnement : sensibilisation à la qualité de l'air et prévention solaire

Objectif opérationnel <i>Que recherche-t-on concrètement à obtenir en mettant en œuvre cette actions ?</i>	<p>. Qualité de l'air intérieur :</p> <p>1/ Sensibiliser les usagers à la qualité de l'air intérieur dans les logements, en collaboration avec le service en charge du PCAET.</p> <p>2/ Communiquer auprès des habitants et établissements recevant du public (ERP) sur les dispositifs permettant d'améliorer la qualité des habitats.</p> <p>3/ Communiquer et organiser des interventions de promotion du dispositif Conseiller en environnement intérieur (CEI) de la Mutualité Française, notamment dans les CPTS et les MSP.</p> <p>. Qualité de l'air extérieur :</p> <p>1/ Sensibiliser les usagers à la qualité de l'air extérieur, en collaboration avec le service en charge du PCAET.</p> <p>2/Favoriser/sensibiliser aux différents types de mobilité (covoiturage : mobilité douce...).</p> <p>3/Accompagner, relayer les actions pour limiter les risques d'allergies.</p> <p>. Habitat indigne : sensibiliser les élus au repérage des situations d'habitat indigne et les accompagner pour mettre en place des actions concrètes sur le territoire.</p> <p>. Sensibiliser les élus et les usagers sur la prévention solaire.</p>
--	---

Quels prérequis <i>Pour le déploiement de l'action ?</i>	
--	--

Description de l'action	Outils nécessaires à sa réalisation		Principales étapes de déploiement	
	Mise à disposition d'espaces au sein d'une PMI.		. Intervention d'une conseillère en environnement intérieur (CEI). . Animation par une professionnelle de l'enfance spécialisée sur la santé-environnement.	
	Bénéfices/Résultats attendus			
<p>. Sensibilisation à la qualité de l'air intérieur et des expositions à des polluants au sein des logements en prévention des allergies et des maladies respiratoires.</p> <p>. Adoption des bons gestes en prévention solaire.</p> <p>. Prise de conscience des problématiques de « santé-environnement » dans le contexte du réchauffement climatique.</p>				

Freins potentiels <i>Quelles pistes pour dépasser ces freins ?</i>	
--	--

Leviers potentiels <i>pour mettre en œuvre cette action</i>	Technique	Organisationnel/Gouvernance	Financier
	. Création Maison de l'Habitat Nord Loiret. . Associations d'usagers.	Cadre du Programme régional santé-environnement (PRSE 4) (ARS)	

Points de vigilance	Toucher les communes et sensibiliser les élus sur la thématique « santé-environnement ».
----------------------------	--

Parties prenantes <i>(acteurs impliqués à mobiliser pour faciliter la réussite de l'action, quels rôles ?)</i>	Pilote de l'action (structure référente, sans pour autant être nécessairement maître d'ouvrage) PETR	
	Partenaires et/ou parties prenantes ARS - EPCI – communes – Relais petite enfance – PMI – ADIL 45 – ANAH – Mutualité Centre Val-de-Loire- CAF – Association Sécurité solaire. Bailleurs sociaux et structures d'hébergement.	
Pistes de financement <i>(optionnel)</i>		
Indicateurs de l'action	Indicateur 1	Type et nombre d'actions mises en place
	Indicateur 2	Type et nombre de professionnels sensibilisés

**AXE 1 :
METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE PREVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE**

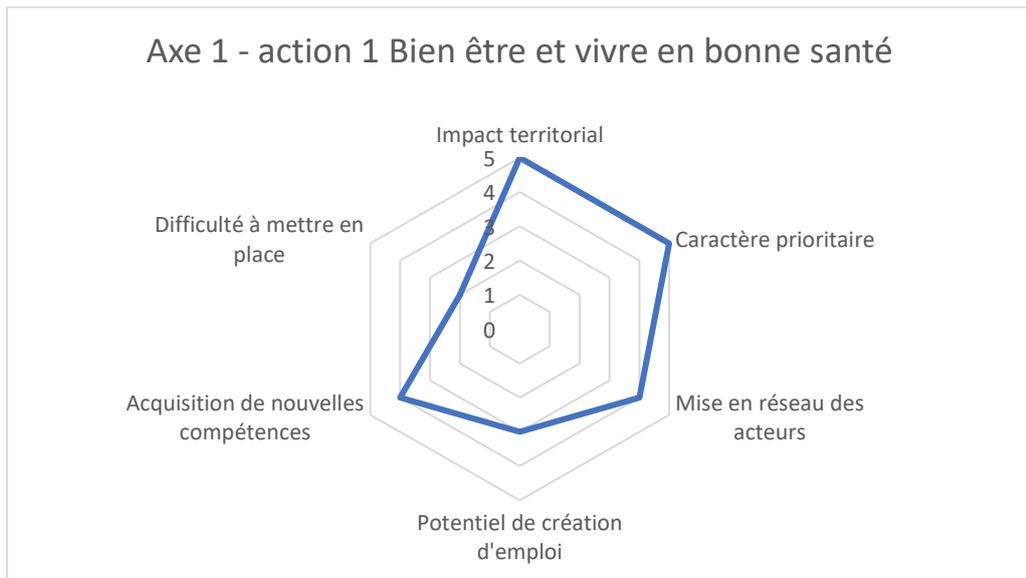
Fiche Action 1 : Bien-être et vivre en bonne santé

Objectif : Dans une approche globale et transversale de la prévention, mettre en place des actions autour de sujets de santé publique (cancer, diabète, addictions, santé mentale, notamment le déploiement des compétences psychosociales des plus jeunes, etc.) et agir dans les domaines sport-santé, santé-environnement, habiter mieux, culture, etc.

1-7 Prévention contre les accidents domestiques des enfants auprès des parents et des professionnels de la petite enfance

Objectif opérationnel <i>Que recherche-t-on concrètement à obtenir en mettant en œuvre cette actions ?</i>	Organisation d’ateliers de prévention et de sensibilisation contre les accidents domestiques des enfants auprès des parents et des professionnels de la petite enfance, comme les gardes d’enfants à domicile et assistants maternels (ou organismes et associations).		
Quels prérequis <i>Pour le déploiement de l’action ?</i>	Animateur spécialisé sur le sujet.		
Description de l’action	Outils nécessaires à sa réalisation		Principales étapes de déploiement
	. Dispositifs et outils des « gestes qui sauvent » (ex. mannequin). . Actions ponctuelles (forum, stands, maison géante...).		Mise en place d’une formation (12 personnes maximum).
	Bénéfices/Résultats attendus Comment agir face à une situation de mise en danger d’un tout-petit au sein du logement : produit ingurgité, brûlures, électrocution...		
Freins potentiels <i>Quelles pistes pour dépasser ces freins ?</i>	Formations peu connues du grand public.		
Leviers potentiels <i>pour mettre en œuvre cette action</i>	Technique Appui des RAM	Organisationnel/Gouvernance	Financier
Points de vigilance	Démarches de sensibilisation et de communication sur l’existence et l’utilité de cette action auprès des parents et des communes.		
Parties prenantes <i>(acteurs impliqués à mobiliser pour faciliter la réussite de l’action, quels rôles ?)</i>	Pilote de l’action (structure référente, sans pour autant être nécessairement maître d’ouvrage) PETR		
	Partenaires et/ou parties prenantes RAM – Communautés de communes - CAF– PMI- Mutuelles – Association de prévention des accidents de la vie courante (APAVC)		
Pistes de financement <i>(optionnel)</i>			
Indicateurs de l’action	Indicateur 1	Nombre de formations organisées	
	Indicateur 2	Nombre d’actions de sensibilisation organisées	

Impact prévisionnel de l'action :



**AXE 1 :
METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE PREVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE**

Fiche Action 2 : Bien accompagner

Objectif : Prendre en compte les personnes les plus fragiles (personnes âgées, aidants, malades chroniques, personnes précaires, personnes dites « invisibles », ...) afin de les sensibiliser à la prévention santé et à l'accompagnement (ETP, groupes de paroles...)

2-1 : Aide aux aidants

Objectif opérationnel <i>Que recherche-t-on concrètement à obtenir en mettant en œuvre cette actions ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> . Soutenir et accompagner les aidants. . Projet d'organiser par la suite des groupes de parole d'aidants. . Structuration de lieux et de solutions d'accueil ponctuels ou non.
--	--

Quels prérequis <i>Pour le déploiement de l'action</i>	Relance des deux questionnaires aide aux aidants à destination des familles et des établissements afin de trouver des solutions pérennes et territoriales.
--	--

Description de l'action	Outils nécessaires à sa réalisation		Principales étapes de déploiement	
	<ul style="list-style-type: none"> . Sondage en ligne. . Création de groupes de travail. 		<ul style="list-style-type: none"> . Réécriture des deux sondages : questionnaire court. . Sensibilisation auprès des associations d'aide à domicile. 	
	Bénéfices/Résultats attendus			
<ul style="list-style-type: none"> . Connaissance des besoins des aidants. . Informations sur les solutions territoriales . Construction de lieux d'accueil adaptés. 				

Freins potentiels <i>Quelles pistes pour dépasser ces freins ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> . Faible disponibilité des aides à domicile. . Difficultés de se confier (vie privée).
--	---

Leviers potentiels <i>pour mettre en œuvre cette action</i>	Technique	Organisationnel/Gouvernance	Financier
	<ul style="list-style-type: none"> . CCAS . Professionnels de santé . Conférence des financeurs 	<ul style="list-style-type: none"> . Accompagnement des structures d'aide à domicile pour sensibiliser les personnes âgées à remplir le questionnaire. . Existence d'associations. 	

Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> . Définir des créneaux horaires facilitant le contact avec les personnes âgées. . Sensibilisation et accompagnement par les aides à domicile.
----------------------------	--

Parties prenantes <i>(acteurs impliqués à mobiliser pour faciliter la réussite de l'action, quels rôles ?)</i>	Pilote de l'action (structure référente, sans pour autant être nécessairement maître d'ouvrage) PETR
	Partenaires et/ou parties prenantes ARS - Conseil départemental - DAC - Etablissements pour personnes âgées (EHPAD, MARPA...) - Associations d'aide à domicile – SSIAD – SSAD – CLIC – Familles rurales – Associations (France Alzheimer, France Parkinson...)

Pistes de financement <i>(optionnel)</i>	
--	--

Indicateur 1	Nombre de supports d'infos édités
---------------------	-----------------------------------

Indicateurs de l'action	Indicateur 2	Nombre de groupes de paroles constitués
--------------------------------	---------------------	---

**AXE 1 :
METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE PREVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE**

Fiche Action 2 : Bien accompagner

Objectif : Prendre en compte les personnes les plus fragiles (personnes âgées, aidants, malades chroniques, personnes précaires, personnes dites « invisibles », ...) afin de les sensibiliser à la prévention santé et à l'accompagnement (ETP, groupes de paroles...)

2-2 : Réunions et ateliers périodiques pour les seniors autour de thématiques les concernant (sommeil, nutrition, activités physiques...)

Objectif opérationnel <i>Que recherche-t-on concrètement à obtenir en mettant en œuvre cette actions ?</i>	. Informer les seniors sur des sujets de santé spécifiques adaptés afin de répondre à leurs besoins. . Sensibiliser aussi aux problématiques de santé mentale consécutifs à l'isolement.		
Quels prérequis <i>Pour le déploiement de l'action</i>			
Description de l'action	Outils nécessaires à sa réalisation		Principales étapes de déploiement
	. Animations d'ateliers courts (2 h) en petits groupes par professionnels de santé. . Théorie, conseils pratiques et échanges entre participants.		
	Bénéfices/Résultats attendus Faciliter la prévention et les bons gestes de comportement sur le sommeil, la nutrition, les activités physiques...		
Freins potentiels <i>Quelles pistes pour dépasser ces freins ?</i>			
Leviers potentiels <i>pour mettre en œuvre cette action</i>	Technique Lien avec les actions financées dans le cadre de la conférence des financeurs	Organisationnel/Gouvernance CPTS Beauce-Gâtinais -CLIC – Université du Temps libre – Associations ou clubs 3 ^e âge	Financier
Points de vigilance			
Parties prenantes <i>(acteurs impliqués à mobiliser pour faciliter la réussite de l'action, quels rôles ?)</i>	Pilote de l'action (structure référente, sans pour autant être nécessairement maître d'ouvrage) PETR		
	Partenaires et/ou parties prenantes CPTS – CLIC – DAC – Associations et clubs de personnes âgées – SSIAD -SSAD – EHPAD - MARPA		
Pistes de financement <i>(optionnel)</i>			
Indicateurs de l'action	Indicateur 1	Nombre de réunions-ateliers	
	Indicateur 2	Nombre de participants	

**AXE 1 :
METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE PREVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE**

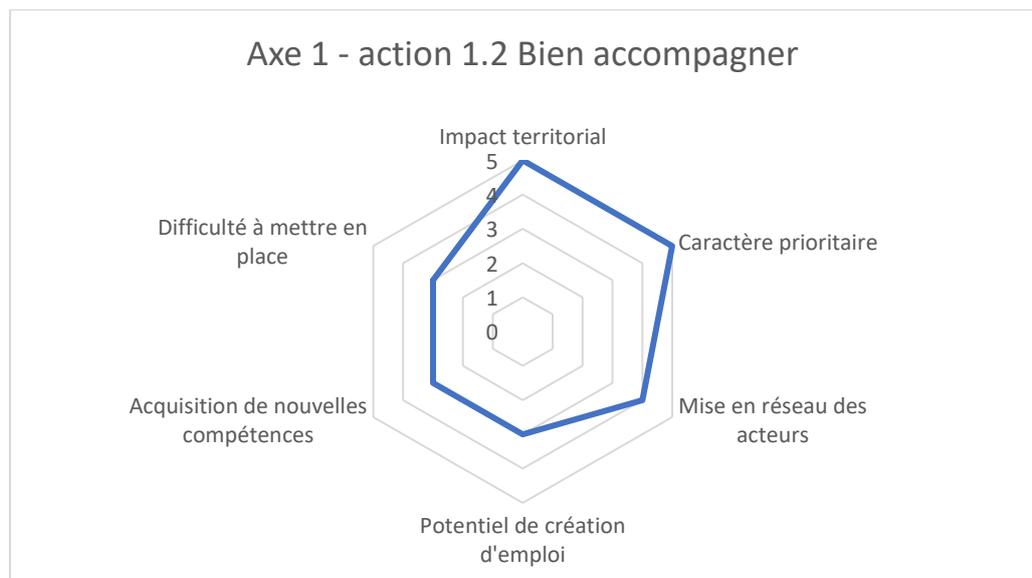
Fiche Action 2 : Bien accompagner

Objectif : Prendre en compte les personnes les plus fragiles (personnes âgées, aidants, malades chroniques, personnes précaires, personnes dites « invisibles », ...) afin de les sensibiliser à la prévention santé et à l'accompagnement (Education thérapeutique du patient, groupes de paroles...)

**2-3 Actions de prévention santé à destination des jeunes et des personnes dites « invisibles »
en lien avec des associations et clubs services.**

Objectif opérationnel <i>Que recherche-t-on concrètement à obtenir en mettant en œuvre cette actions ?</i>	. Répondre aux besoins des jeunes et des personnes dites « invisibles » en termes d'information et de prévention sur les sujets qui les concernent (addictions, sexualité...).		
	. Privilégier une démarche « aller vers ».		
Quels prérequis <i>Pour le déploiement de l'action ?</i>			
Description de l'action	Outils nécessaires à sa réalisation		Principales étapes de déploiement
	Mise à disposition de lieux de rencontres adaptés (Mission locale), de loisirs, culturels...		
	Bénéfices/Résultats attendus Meilleure écoute, amélioration de la prévention et de l'accompagnement.		
Freins potentiels <i>Quelles pistes pour dépasser ces freins ?</i>	. Difficulté de repérage des personnes « invisibles ». . Difficulté d'aller à la rencontre de ces publics.		
Leviers potentiels <i>pour mettre en œuvre cette action</i>	Technique	Organisationnel/Gouvernance	Financier
	.Dispositif Appi . Infirmiers scolaires	Mission locale du Pithiverais	
Points de vigilance	Public mineur pour certains		
Parties prenantes <i>(acteurs impliqués à mobiliser pour faciliter la réussite de l'action, quels rôles ?)</i>	Pilote de l'action (structure référente, sans pour autant être nécessairement maître d'ouvrage) Mission locale du Pithiverais		
	Partenaires et/ou parties prenantes Communes – Associations addictions (APLEAT-ACEP) – Appui santé Loiret – FRAPS – Point information jeunesse (PIJ)– Education nationale – FRAPS - Equipe mobile Emicea (EPSM Daumézou)- Maison des ados (AMARA 45) - PETR		
Pistes de financement <i>(optionnel)</i>			
Indicateurs de l'action	Indicateur 1	Nombre d'actions mises en place	
	Indicateur 2	Nombre de personnes accompagnées	

Impact prévisionnel de l'action :



AXE 1:			
METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE PREVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE			
Fiche Action 3 : Santé et travail			
Objectif : Développer la prévention dans le monde du travail en faveur du bien-être, d'une bonne santé mentale et d'une bonne santé physique (formations sauveteurs secouriste, formations santé mentale adaptées aux métiers, santé des demandeurs d'emploi, inclusion des personnes handicapées...).			
3-1 Démarche territoriale pour favoriser la prise en compte du handicap et de l'inclusion.			
Objectif opérationnel <i>Que recherche-t-on concrètement à obtenir en mettant en œuvre cette actions ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> . Sensibiliser les responsables RH et les associations à l'inclusion des personnes handicapées. . Permettre aux salariés en situations de handicap de trouver et d'occuper un poste en adéquation avec leurs compétences. . Permettre un meilleur accès aux services. 		
Quels prérequis <i>Pour le déploiement de l'action ?</i>			
Description de l'action	Outils nécessaires à sa réalisation	Principales étapes de déploiement	
	Repérage des structures ayant un faible taux d'intégration.	Intervention de formateurs ou chargés de mission handicap auprès des DRH. Accompagnement de la personne handicapée dans sa démarche d'inclusion en entreprise.	
	Bénéfices/Résultats attendus		
	<ul style="list-style-type: none"> . Sensibilisation des acteurs du territoire à l'intérêt de l'embauche d'une personne handicapée, en considérant en priorité ses compétences (et non pas son handicap). . Accès aux services et activités. 		
Freins potentiels <i>Quelles pistes pour dépasser ces freins ?</i>	Peur du handicap (car méconnaissance) chez certains responsables d'entreprises.		
Leviers potentiels <i>pour mettre en œuvre cette action</i>	Technique <ul style="list-style-type: none"> . Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (novembre) . Dispositif Job coaching 	Organisationnel/ Gouvernance <ul style="list-style-type: none"> . Réseaux d'entreprises . Chambres consulaires 	Financier <ul style="list-style-type: none"> . Programme Leader . A VOS ID
Points de vigilance			
Parties prenantes <i>(acteurs impliqués à mobiliser pour faciliter la réussite de l'action, quels rôles ?)</i>	Pilote de l'action (structure référente, sans pour autant être nécessairement maître d'ouvrage) Agefiph		
	Partenaires et/ou parties prenantes PETR - Région – ARS - Conseil départemental – Pôle Emploi – MDPH- Associations de personnes handicapées- CARSAT – Cap Emploi- Ohé Prométhée- FNATH		
Pistes de financement <i>(optionnel)</i>			
Indicateurs de l'action	Indicateur 1	Nombre d'actions mises en place	
	Indicateur 2	Nombre de structures associées	

**AXE 1 :
METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE PREVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE**

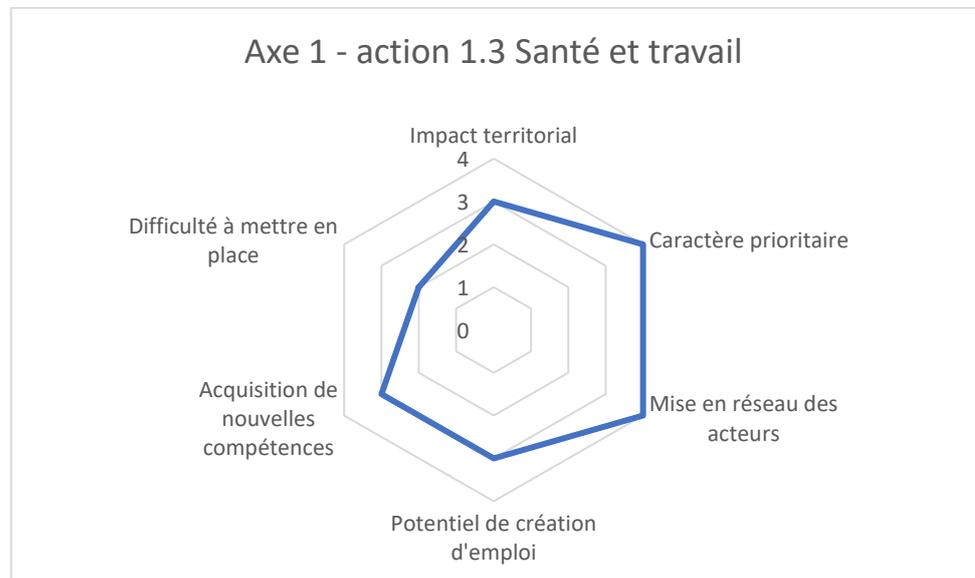
Fiche Action 3 : Santé et travail

Objectif : Développer la prévention dans le monde du travail en faveur du bien-être, d'une bonne santé mentale et d'une bonne santé physique (formation sauveteurs secouriste, formations santé mentale adaptées aux métiers, santé des demandeurs d'emploi, inclusion des personnes handicapées...).

**3-2 Formations et sensibilisation à la santé mentale adaptées aux différents métiers (DRH, agriculteurs...)
dont ceux portés sur l'accueil du public.**

Objectif opérationnel <i>Que recherche-t-on concrètement à obtenir en mettant en œuvre cette actions ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> . Sensibiliser les professionnels sur les principales pathologies mentales et troubles psychiques. . Adopter les bonnes attitudes face à des personnes souffrant de troubles psy. . Augmentation des outils de prévention du suicide, en particulier auprès de la profession agricole. 		
Quels prérequis <i>Pour le déploiement de l'action ?</i>			
Description de l'action	Outils nécessaires à sa réalisation	Principales étapes de déploiement	
	Organisation de manifestations ponctuelles.	<ul style="list-style-type: none"> . Formations auprès de certains professionnels concernés par les problèmes de souffrance psychique (agriculteurs...). . Formations aux professionnels recevant du public (travailleurs sociaux, aides à domicile...). 	
	Bénéfices/Résultats attendus		
Améliorer la prévention en santé mentale dans le monde du travail.			
Freins potentiels <i>Quelles pistes pour dépasser ces freins ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> . Santé mentale : thématique encore tabou. . Difficultés d'identification des personnes en souffrance. 		
Leviers potentiels <i>pour mettre en œuvre cette action</i>	Technique	Organisationnel/Gouvernance	Financier
Points de vigilance	Caractère sensible de la question du suicide.		
Parties prenantes <i>(acteurs impliqués à mobiliser pour faciliter la réussite de l'action, quels rôles ?)</i>	Pilote de l'action		
	PETR	Partenaires et/ou parties prenantes	
		ARS - Chambre d'agriculture et structures agricoles – Etablissement Georges Daumézon – Appui Santé Loiret	
Pistes de financement <i>(optionnel)</i>	ARS – Conseil départemental		
Indicateurs de l'action	Indicateur 1	Nombre de formations et de participants	
	Indicateur 2	Nombre de manifestations/actions organisées	

Impact prévisionnel de l'action :



AXE 2
EVITER LES RUPTURES DE PRISE EN CHARGE, DEVELOPPER LES PARCOURS DE SANTE

Fiche Action 1

Identifier les structures, porter à connaissance pour bien orienter les publics et faciliter les démarches des professionnels.

Objectif : Favoriser une meilleure prise en charge du parcours de soins par un meilleur repérage des établissements dans le secteur sanitaire et médico-social, l'orientation des usagers, et le relais vers l'ensemble des professionnels, de santé et du social.

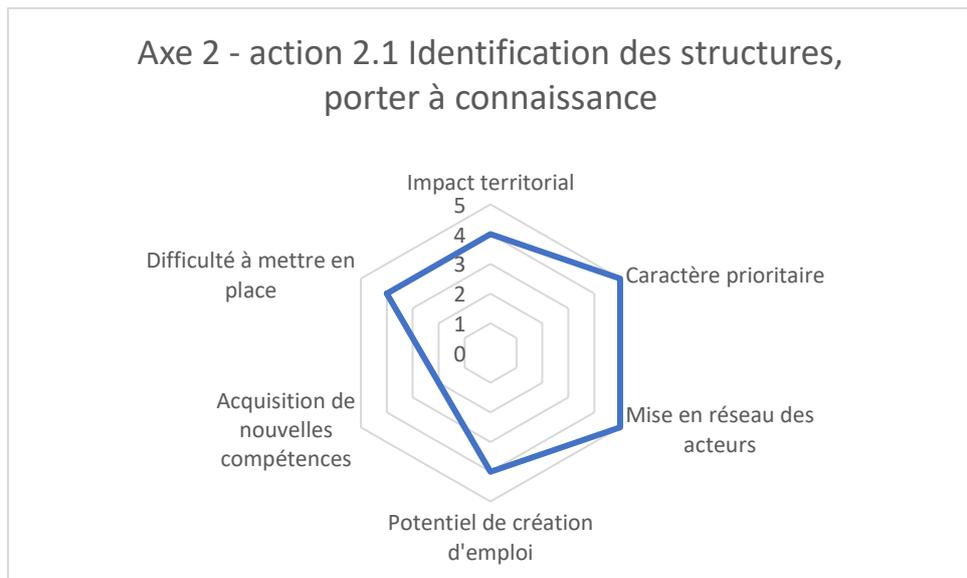
1-1 Création d'un répertoire des structures sanitaires et médico-sociales destiné aux professionnels (fiches synthétiques)

Objectif opérationnel <i>Que recherche-t-on concrètement à obtenir en mettant en œuvre cette actions ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> . Avoir une meilleure connaissance de l'existant sur l'ensemble des structures sanitaires et médico-sociales. . Mieux faire connaître aux professionnels de santé les outils ROR et Sphère afin d'améliorer les échanges d'informations, la coordination et la prise en charge des patients dans le parcours de soins. 		
Quels prérequis <i>Pour le déploiement de l'action ?</i>			
Description de l'action	Outils nécessaires à sa réalisation	Principales étapes de déploiement	
	<ul style="list-style-type: none"> . Choix de supports : fichier numérique, annuaire papier... . Création de fiches synthétiques. . Outils ROR et Sphère 	<ul style="list-style-type: none"> . Repérage des répertoires de structures disponibles. . Choix de personnes référentes pour organiser la mise en place du répertoire, apporter les données et informations, et actualiser l'outil. . Démarches de communication sur les outils ROR et Sphère avec la DAC 	
	Bénéfices/Résultats attendus		
	Outil permettant aux professionnels de mieux orienter leurs patients.		
Freins potentiels <i>Quelles pistes pour dépasser ces freins ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> . Actualisation régulière difficile et chronophage. . Documents rapidement obsolètes. . Faire un point régulier avec les personnes référentes pour l'actualisation de l'outil. 		
Leviers potentiels <i>pour mettre en œuvre cette action</i>	Technique	Organisationnel/Gouvernance	Financier
	Utilisation ROR		
Points de vigilance			
Parties prenantes <i>(acteurs impliqués à mobiliser pour faciliter la réussite de l'action, quels rôles ?)</i>	Pilote de l'action (structure référente, sans pour autant être nécessairement maître d'ouvrage) PETR- DAC		
	Partenaires et/ou parties prenantes CPTS – DAC – APLEAT-ACEP -Structures sanitaires et médico-sociales.		
Pistes de financement <i>(optionnel)</i>			
Indicateurs de l'action	Indicateur 1	Nombre de structures et de professionnels répertoriés	
	Indicateur 2	Nombre de documents et/ou de supports édités	

AXE 2 :			
EVITER LES RUPTURES DE PRISE EN CHARGE, DEVELOPPER LES PARCOURS DE SANTE			
Fiche Action 1			
Identifier les structures, porter à connaissance et orientation auprès des publics et des professionnels.			
Objectif : Favoriser une meilleure prise en charge du parcours de soins par un meilleur repérage des établissements dans le secteur sanitaire et médico-social, l'orientation des usagers, et le relais vers l'ensemble des professionnels, de santé et du social.			
1-2 Violences conjugales et intrafamiliales			
Objectif opérationnel <i>Que recherche-t-on concrètement à obtenir en mettant en œuvre cette actions ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> . Répondre aux besoins des personnes face aux violences familiales et conjugales afin de les informer et de les orienter vers des structures adaptées. . Informer les élus pour connaître les solutions en cas d'urgence. 		
Quels prérequis <i>Pour le déploiement de l'action ?</i>	Connaissance des dispositifs et outils existants.		
Description de l'action	Outils nécessaires à sa réalisation		Principales étapes de déploiement
	Kit d'information pour la prise en charge des personnes.		<ul style="list-style-type: none"> . Repérage des hébergements d'urgence . Liste de contacts utiles. . Porter à connaissance des élus du kit d'information.
	Bénéfices/ Résultats attendus		
Meilleure prévention et accompagnement dans le cadre des violences conjugales et familiales.			
Freins potentiels <i>Quelles pistes pour dépasser ces freins ?</i>	Caractère sensible de la thématique		
Leviers potentiels <i>pour mettre en œuvre cette action</i>	Technique	Organisationnel/Gouvernance	Financier
		Démarche et outils du Conseil départemental	
Points de vigilance			
Parties prenantes <i>(acteurs impliqués à mobiliser pour faciliter la réussite de l'action, quels rôles ?)</i>	Pilote de l'action (structure référente, sans pour autant être nécessairement maître d'ouvrage) Gendarmerie		
	Partenaires et/ou parties prenantes		
	Conseil départemental- Communes - Sous-Préfecture - Structures médico-sociales et sociales - Association Imanis – Association aide aux victimes du Loiret – CIDFF – Gendarmerie- Police municipale – Procureure de la République – CHRO (médecine légale)		
Pistes de financement <i>(optionnel)</i>			
Indicateurs de l'action	Indicateur 1	Nombre de supports mis à disposition	
	Indicateur 2		

AXE 2 :			
EVITER LES RUPTURES DE PRISE EN CHARGE, DEVELOPPER LES PARCOURS DE SANTE			
Fiche Action 1			
Identifier les structures, porter à connaissance et orientation auprès des publics et des professionnels.			
Objectif : Favoriser une meilleure prise en charge du parcours de soins par un meilleur repérage des établissements dans le secteur sanitaire et médico-social, l'orientation des usagers, et le relai vers l'ensemble des professionnels, de santé et du social.			
1-3 Actions sur les « troubles dys »			
Objectif opérationnel <i>Que recherche-t-on concrètement à obtenir en mettant en œuvre cette actions ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> . Poursuivre les actions d'information aux parents sur les « troubles dys » dans les domaines du repérage et de l'accompagnement en lien avec les professionnels de santé et les établissements scolaires. . Expérimentation de solutions facilitant la prise en charge des personnes au sein des établissements scolaires. 		
Quels prérequis <i>Pour le déploiement de l'action ?</i>			
Description de l'action	Outils nécessaires à sa réalisation		Principales étapes de déploiement
			Ateliers et actions ponctuelles troubles « dys » animés par des orthophonistes.
	Bénéfices/Résultats attendus		
	<ul style="list-style-type: none"> . Sensibilisation des familles sur les différents troubles. . Meilleure orientation et prise en charge vers les professionnels de santé, l'Education nationale et les structures associatives. 		
Freins potentiels <i>Quelles pistes pour dépasser ces freins ?</i>	Aspects réglementaires		
Leviers potentiels <i>pour mettre en œuvre cette action</i>	Technique	Organisationnel/Gouvernance Création d'un groupe projet CPTS/CLS/Education nationale	Financier
Points de vigilance	Secret médical		
Parties prenantes <i>(acteurs impliqués à mobiliser pour faciliter la réussite de l'action, quels rôles ?)</i>	Pilote de l'action (structure référente, sans pour autant être nécessairement maître d'ouvrage) CPTS		
	Partenaires et/ou parties prenantes		
	ARS – MDPH - EPCI – Ecole des parents et des éducateurs (EPE) – PETR - Education nationale – orthophonistes -		
Pistes de financement <i>(optionnel)</i>			
Indicateurs de l'action	Indicateur 1	Nombre d'actions ponctuelles sur les « troubles dys »	
	Indicateur 2	Nombre d'actions pilote	

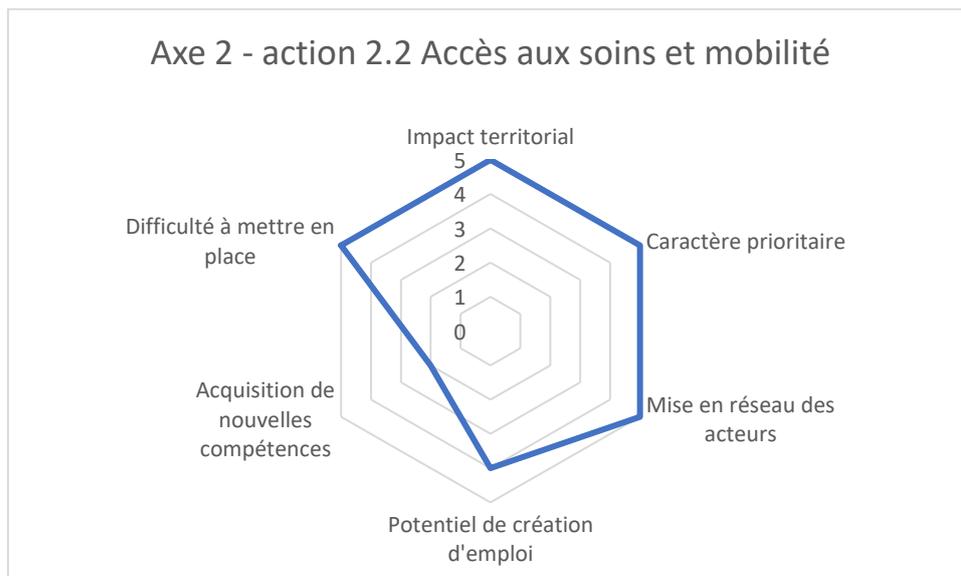
Impact prévisionnel de l'action :



AXE 2 :			
EVITER LES RUPTURES DE PRISE EN CHARGE, DEVELOPPER LES PARCOURS DE SANTE			
Fiche Action 2 : Accès aux soins et mobilité			
Objectif : Dans le contexte de la désertification médicale, en particulier sur les territoires ruraux, faciliter l'accès aux soins, des patients vers les structures et dans une démarche d'« aller vers », de la structure à la personne.			
2-1 : Etude de la faisabilité et de la pertinence de créer un bus itinérant avec un service médical et de dépistage.			
Objectif opérationnel <i>Que recherche-t-on concrètement à obtenir en mettant en œuvre cette actions ?</i>	. Faciliter l'accès aux soins en mettant l'accent sur la problématique de la mobilité (déplacements, solutions de transports...).		
	. Analyse quantitative et qualitative.		
Quels prérequis <i>Pour le déploiement de l'action ?</i>			
Description de l'action	Outils nécessaires à sa réalisation		Principales étapes de déploiement
	Navette itinérante abritant un service médical.		. Recensement de l'existant. . Etude des besoins du territoire sur les priorités en spécialités médicales (ophtalmologie, dépistage maladies...).
	Bénéfices/Résultats attendus		
	Meilleur accès aux soins des habitants sur les territoires ruraux.		
Freins potentiels <i>Quelles pistes pour dépasser ces freins ?</i>	Etendue du territoire concerné		
Leviers potentiels <i>pour mettre en œuvre cette action</i>	Technique Dispositifs existant dans le Montargois	Organisationnel/Gouvernance	Financier
Points de vigilance			
Parties prenantes <i>(acteurs impliqués à mobiliser pour faciliter la réussite de l'action, quels rôles ?)</i>	Pilote de l'action (structure référente, sans pour autant être nécessairement maître d'ouvrage) PETR		
	Partenaires et/ou parties prenantes EPCI – Région – Conseil départemental - CPTS		
Pistes de financement <i>(optionnel)</i>	Conseil départemental – Programme Leader – A vos ID		
Indicateurs de l'action	Indicateur 1	Nombre d'études réalisées	
	Indicateur 2	Nombre de bus mis en circulation	

AXE 2 :			
EVITER LES RUPTURES DE PRISE EN CHARGE, DEVELOPPER LES PARCOURS DE SANTE			
Fiche Action 2 : Accès aux soins et mobilité			
Objectif : Dans le contexte de la désertification médicale, en particulier sur les territoires ruraux, faciliter l'accès aux soins, des patients vers les structures et dans une démarche d'« aller vers », de la structure à la personne.			
2-2 Etude d'une solution de mobilité territoriale pour faciliter « l'aller vers » l'hôpital de Pithiviers et d'Orléans, les exercices regroupés, afin de réduire le renoncement aux soins			
Objectif opérationnel <i>Que recherche-t-on concrètement à obtenir en mettant en œuvre cette actions ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> . Faciliter l'accès aux soins en mettant l'accent sur la problématique de la mobilité (déplacements, solutions de transports...). . Projet d'étude en vue de créer une solution de mobilité pour aller vers l'hôpital de Pithiviers et autres structures regroupées. 		
Quels prérequis <i>Pour le déploiement de l'action ?</i>			
Description de l'action	Outils nécessaires à sa réalisation		Principales étapes de déploiement
			<ul style="list-style-type: none"> . Veille sur l'existant des transports. . Enquête population. . Mise en place d'une étude.
	Bénéfices/Résultats attendus		
Meilleur accès aux soins et prise en charge des habitants sur les territoires ruraux.			
Freins potentiels <i>Quelles pistes pour dépasser ces freins ?</i>			
Leviers potentiels <i>pour mettre en œuvre cette action</i>	Technique	Organisationnel/Gouvernance	Financier
	<ul style="list-style-type: none"> . Etude mobilité portée par les trois EPCI du territoire et la Région Centre-Val de Loire . Bus santé du CHRO 		
Points de vigilance	Intégration de cette thématique « santé » dans l'étude mobilité des EPCI		
Parties prenantes <i>(acteurs impliqués à mobiliser pour faciliter la réussite de l'action, quels rôles ?)</i>	Pilote de l'action (structure référente, sans pour autant être nécessairement maître d'ouvrage) EPCI -Région Centre-Val de Loire		
	Partenaires et/ou parties prenantes Région – Conseil départemental - Hôpital de Pithiviers – MSP – Centres de santé - PETR		
Pistes de financement <i>(optionnel)</i>	Région Centre-Val de Loire : mobilité rurale		
Indicateurs de l'action	Indicateur 1	Nombre d'études réalisées	
	Indicateur 2	Nombre d'habitants répondant à l'enquête	

Impact prévisionnel de l'action :



AXE 2 :			
EVITER LES RUPTURES DE PRISE EN CHARGE, DEVELOPPER LES PARCOURS DE SANTE			
Fiche Action 3 : Parcours résidentiel du patient et lien hôpital-ville			
Objectif : Faciliter le parcours résidentiel des patients, en particulier celui des personnes âgées : domicile, structures intermédiaires (Résidences autonomie, habitat partagé...) ehpad. Le parcours et la prise en charge des patients seront aussi améliorés en renforçant les liens entre l'hôpital et la médecine de ville.			
3-1 Document d'information sur les solutions d'accueil et d'hébergement pour les seniors autonomes et semi-autonomes à destination des élus et des habitants.			
Objectif opérationnel <i>Que recherche-t-on concrètement à obtenir en mettant en œuvre cette actions ?</i>	Création d'un document afin d'informer les élus et les habitants sur les possibilités de logement entre le domicile et les solutions d'accueil (EHPAD, MARPA, résidences autonomes, ...).		
Quels prérequis <i>Pour le déploiement de l'action ?</i>	Répertoire des offres existantes		
Description de l'action	Outils nécessaires à sa réalisation		Principales étapes de déploiement
	. Guide répertoire d'adresses qualifiées sur le territoire.		. Veille de l'information sur le sujet. . Contenu sur l'ensemble de l'offre de logement pour personnes âgées, médicalisés ou non (logement adapté - habitat intermédiaire, EHPAD...) . Recueil des diverses structures sur le territoire.
	Bénéfices/Résultats attendus		
Mieux orienter les personnes âgées et les familles dans leur parcours de santé en leur présentant la diversité des solutions d'hébergement adaptés à leurs besoins.			
Freins potentiels <i>Quelles pistes pour dépasser ces freins ?</i>			
Leviers potentiels <i>pour mettre en œuvre cette action</i>	Technique	Organisationnel/Gouvernance PETR – Structures d'accueil	Financier
Points de vigilance			
Parties prenantes <i>(acteurs impliqués à mobiliser pour faciliter la réussite de l'action, quels rôles ?)</i>	Pilote de l'action (structure référente, sans pour autant être nécessairement maître d'ouvrage) PETR		
	Partenaires et/ou parties prenantes ARS – DAC -CLIC -Associations de personnes âgées – ADIL – Associations de logement et structures gestionnaires – Bailleurs sociaux.		
Pistes de financement <i>(optionnel)</i>			
Indicateurs de l'action	Indicateur 1	Nombre de supports créés	
	Indicateur 2	Nombre d'exemplaires diffusés	

AXE 2 :			
EVITER LES RUPTURES DE PRISE EN CHARGE, DEVELOPPER LES PARCOURS DE SANTE			
Fiche Action 3 : Parcours résidentiel du patient et lien hôpital-ville			
Objectif : Faciliter le parcours résidentiel des patients, en particulier celui des personnes âgées : domicile, structures intermédiaires (Résidences autonomie, habitat partagé...) ehpad. Le parcours et la prise en charge des patients seront aussi améliorés en renforçant les liens entre l'hôpital et la médecine de ville.			
3-2 Etat des lieux et projection des besoins des capacités d'accueil des structures pour personnes âgées au regard du territoire et de la pyramide des âges.			
Objectif opérationnel <i>Que recherche-t-on concrètement à obtenir en mettant en œuvre cette actions ?</i>	Comprendre les besoins actuels et futurs des personnes âgées en matière de logements et structures adaptées sur le territoire en vue d'une meilleure prise en charge.		
Quels prérequis <i>Pour le déploiement de l'action ?</i>			
Description de l'action	Outils nécessaires à sa réalisation		Principales étapes de déploiement
	Document d'analyse quantitative et qualitative.		Veille d'information sur l'état des lieux sur ce sujet dans le territoire et les territoires limitrophes.
	Bénéfices/Résultats attendus		
	Prise de décision des élus sur le développement des capacités d'accueil des structures des personnes âgées.		
Freins potentiels <i>Quelles pistes pour dépasser ces freins ?</i>	Incertitude sur les hypothèses conjoncturelles prises en compte.		
Leviers potentiels <i>pour mettre en œuvre cette action</i>	Technique Données Insee – PRS et schéma départemental du CD 45 (objectifs transformation de l'offre et réforme des services autonomie SAAD/SSIAD).	Organisationnel/Gouvernance PETR	Financier
Points de vigilance			
Parties prenantes <i>(acteurs impliqués à mobiliser pour faciliter la réussite de l'action, quels rôles ?)</i>	Pilote de l'action (structure référente, sans pour autant être nécessairement maître d'ouvrage) PETR		
	Partenaires et/ou parties prenantes Conseil départemental – ADIL – Associations logement – Associations personnes âgées – INSEE - EPCI		
Pistes de financement <i>(optionnel)</i>			
Indicateurs de l'action	Indicateur 1	Nombre d'études réalisées	
	Indicateur 2		

AXE 2 :

EVITER LES RUPTURES DE PRISE EN CHARGE, DEVELOPPER LES PARCOURS DE SANTE

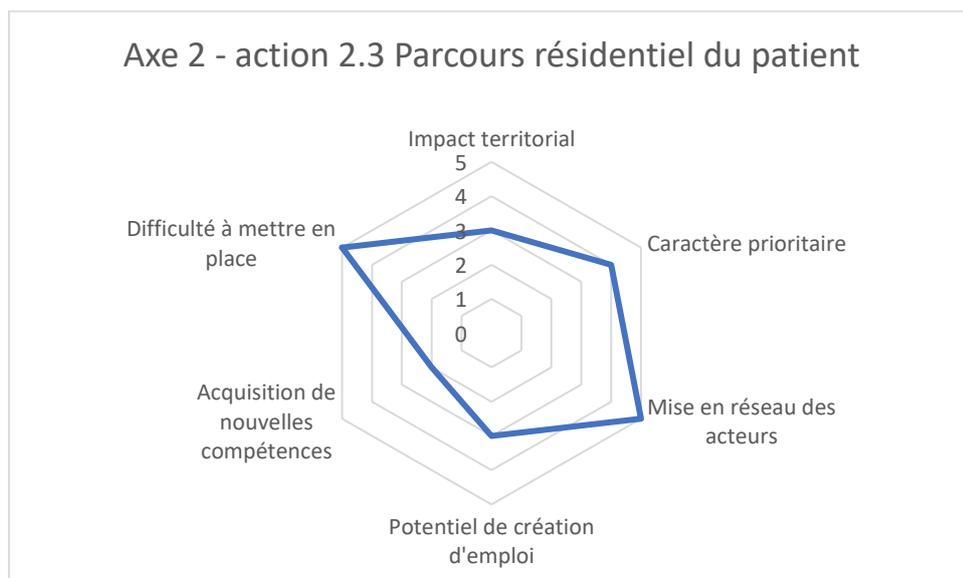
Fiche Action 3 : Parcours résidentiel du patient et lien hôpital-ville

Objectif : Faciliter le parcours résidentiel des patients, en particulier celui des personnes âgées : domicile, structures intermédiaires (Résidences autonomie, habitat partagé...) ehpad. Le parcours et la prise en charge des patients seront aussi améliorés en renforçant les liens entre l'hôpital et la médecine de ville.

3-3 Renforcement des liens entre l'hôpital de Pithiviers et la médecine de ville

Objectif opérationnel <i>Que recherche-t-on concrètement à obtenir en mettant en œuvre cette actions ?</i>	. Développer les actions entre l'hôpital de Pithiviers et la médecine de ville. . Développer la communication.		
Quels prérequis <i>Pour le déploiement de l'action ?</i>			
Description de l'action	Outils nécessaires à sa réalisation		Principales étapes de déploiement
	Mise en place d'un outil de partage d'information de type « feuille jaune » (fiche de liaison).	. Informations aux professionnels de santé sur la création de nouveaux services. . Communication sur les actions de dépistage.	
	Bénéfices/Résultats attendus Favoriser une meilleure prise en charge des patients dans leur parcours de soins.		
Freins potentiels <i>Quelles pistes pour dépasser ces freins ?</i>	Aspects réglementaires différents entre hôpital et médecine de ville.		
Leviers potentiels <i>pour mettre en œuvre cette action</i>	Technique	Organisationnel/Gouvernance CPTS– Hôpital de Pithiviers	Financier
Points de vigilance			
Parties prenantes <i>(acteurs impliqués à mobiliser pour faciliter la réussite de l'action, quels rôles ?)</i>	Pilote de l'action (structure référente, sans pour autant être nécessairement maître d'ouvrage) Hôpital de Pithiviers		
	Partenaires et/ou parties prenantes CPAM – CPTS – DAC – PETR - EHPAD		
Pistes de financement <i>(optionnel)</i>			
Indicateurs de l'action	Indicateur 1	Nombre d'outils de communication partagés	
	Indicateur 2	Nombres d'actions mises en place	

Impact prévisionnel de l'action :



Axe 3 : Mise en réseau des acteurs

Fiche Action 1 : Décloisonnement entre les secteurs sanitaire, médico-social et social

Objectif : Pour améliorer le parcours de soins et la prise en charge globale des patients, multiplier les passerelles entre ces secteurs, créer du lien et développer l'information auprès de l'ensemble des acteurs.

1 -1 Opération trimestrielle du type « speed dating »

Objectif opérationnel <i>Que recherche-t-on concrètement à obtenir en mettant en œuvre cette actions ?</i>	Permettre à chaque structure sanitaire, médico-sociale ou sociale de se présenter dans le cadre de l'organisation de petits-déjeuners.		
Quels prérequis <i>Pour le déploiement de l'action ?</i>	Carnet d'adresses de l'ensemble des acteurs.		
Description de l'action	Outils nécessaires à sa réalisation		Principales étapes de déploiement
	Mise à disposition de salles.		Cadrage des interventions en termes de temps et de contenus.
	Bénéfices/Résultats attendus		
Freins potentiels <i>Quelles pistes pour dépasser ces freins ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> . Manque d'habitude des rencontres entre tous les acteurs. . Organisation régulière de ce type d'actions. 		
Leviers potentiels <i>pour mettre en œuvre cette action</i>	Technique	Organisationnel/Gouvernance	Financier
Points de vigilance	Expérience « speed dating » des partenaires.		
Parties prenantes <i>(acteurs impliqués à mobiliser pour faciliter la réussite de l'action, quels rôles ?)</i>	Pilote de l'action (structure référente, sans pour autant être nécessairement maître d'ouvrage) PETR		
	Partenaires et/ou parties prenantes		
Pistes de financement <i>(optionnel)</i>	Structures médico-sociales		
Indicateurs de l'action	Indicateur 1	Nombre d'opérations organisées	
	Indicateur 2	Nombre d'acteurs ayant participé	

Axe 3 : Mise en réseau des acteurs

Fiche Action 1 : Décloisonnement entre les secteurs sanitaire, médico-social et social

Objectif : Pour améliorer le parcours de soins et la prise en charge globale des patients, multiplier les passerelles entre ces secteurs, créer du lien et développer l'information auprès de l'ensemble des acteurs.

1-2 « Visites » de structures d'accueil à destination des professionnels de santé et du médico-social.

Objectif opérationnel <i>Que recherche-t-on concrètement à obtenir en mettant en œuvre cette actions ?</i>	Découverte et connaissance par les professionnels de structures d'accueil (MSP, centre de santé, EHPAD, CMP...) en vue de favoriser les échanges et l'interconnaissance.		
Quels prérequis <i>Pour le déploiement de l'action ?</i>			
Description de l'action	Outils nécessaires à sa réalisation		Principales étapes de déploiement
			Repérage des structures intéressées pouvant organiser des « visites »
	Bénéfices/Résultats attendus		
	Développement de l'information « terrain » sur les structures et des contacts entre professionnels.		
Freins potentiels <i>Quelles pistes pour dépasser ces freins ?</i>	Disponibilité du personnel pour accueillir et effectuer les visites.		
Leviers potentiels <i>pour mettre en œuvre cette action</i>	Technique	Organisationnel/Gouvernance	Financier
Points de vigilance	Réflexion sur les plages horaires et la fréquence.		
Parties prenantes <i>(acteurs impliqués à mobiliser pour faciliter la réussite de l'action, quels rôles ?)</i>	Pilote de l'action (structure référente, sans pour autant être nécessairement maître d'ouvrage) PETR		
	Partenaires et/ou parties prenantes		
	EPCI – MSP – Centres de santé – Mission locale du Pithiverais - CPTS – CPAM – EHPAD – MARPA -PMI – CMP – CMPP – APLEAT-ACEP		
Pistes de financement <i>(optionnel)</i>			
Indicateurs de l'action	Indicateur 1	Nombre de structures « visitées »	
	Indicateur 2	Nombre d'acteurs ayant participé	

Axe 3 : Mise en réseau des acteurs

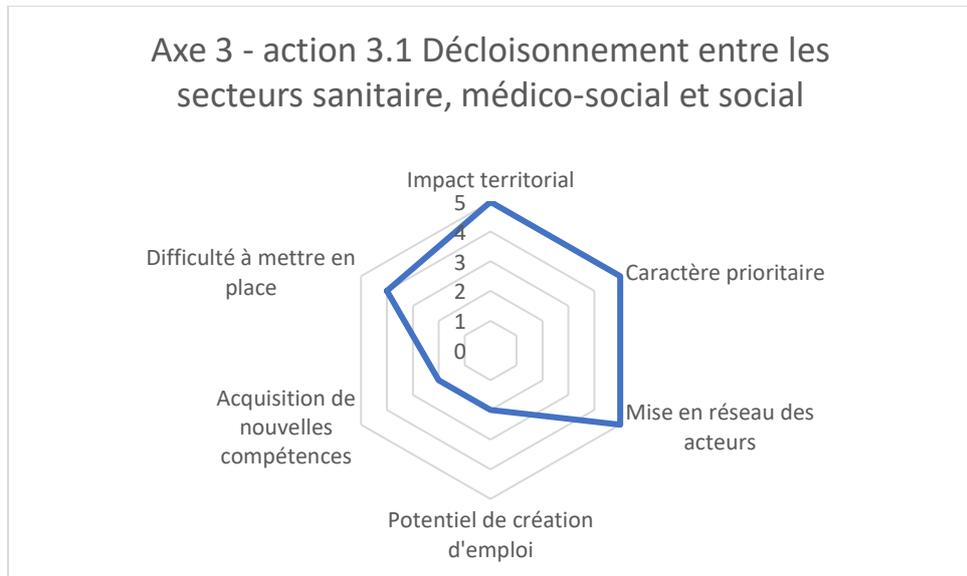
Fiche Action 1 : Décloisonnement entre les secteurs sanitaire, médico-social et social

Objectif : Pour améliorer le parcours de soins et la prise en charge globale des patients, multiplier les passerelles entre ces secteurs, créer du lien et développer l'information auprès de l'ensemble des acteurs.

1-3 Forum annuel sur une thématique prévention santé et parcours de soins dans une dimension globale santé et médico-sociale.

Objectifs opérationnel <i>Que recherche-t-on concrètement à obtenir en mettant en œuvre cette actions ?</i>	Journées d'informations et de débats sur une problématique territoriale afin de réunir le plus grand nombre de professionnels et de partenaires locaux (représentants ARS, Région, Département, élus, acteurs santé et médico-social, professionnels de santé...)		
Quels prérequis <i>Pour le déploiement de l'action ?</i>			
Description de l'action	Outils nécessaires à sa réalisation		Principales étapes de déploiement
			. Choix d'une thématique de santé publique. . Travail de préparation avec les partenaires concernés. . Large communication à l'ensemble des acteurs.
	Bénéfices/Résultats attendus Apporter des réponses sur des sujets de santé publique importants et du point de vue de la santé globale (santé-environnement, maladies chroniques...)		
Freins potentiels <i>Quelles pistes pour dépasser ces freins ?</i>	Temps long de préparation.		
Leviers potentiels <i>pour mettre en œuvre cette action</i>	Technique Mobilisation des acteurs	Organisationnel/Gouvernance Multi-partenariat	Financier
Points de vigilance	Angle permettant à la diversité des acteurs d'obtenir des infos et des réponses à leurs besoins.		
Parties prenantes <i>(acteurs impliqués à mobiliser pour faciliter la réussite de l'action, quels rôles ?)</i>	Pilote de l'action (structure référente, sans pour autant être nécessairement maître d'ouvrage) PETR		
	Partenaires et/ou parties prenantes Sous-Préfecture - ARS – Région CVL – CPAM -Conseil départemental – Collectivités locales - Associations santé et médico-social - CPTS		
Pistes de financement <i>(optionnel)</i>			
Indicateurs de l'action	Indicateur 1	Nombre de participants au forum	
	Indicateur 2	Nombre de forum organisés	

Impact prévisionnel de l'action :



Axe 3 : Mise en réseau des acteurs

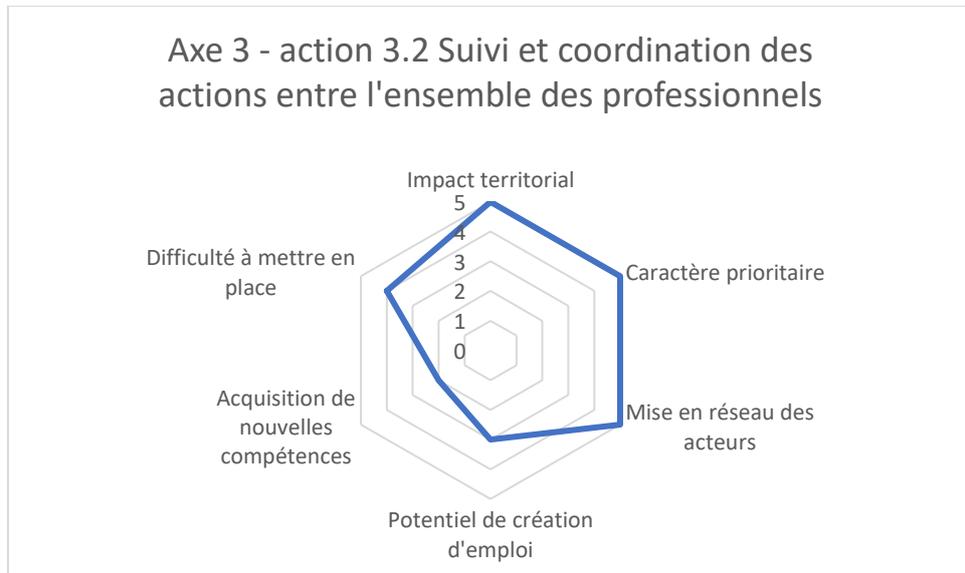
Fiche Action 2 : Suivi et coordination des actions entre l'ensemble des professionnels

Objectif : Mise en place d'un réseau de tous les acteurs du territoire (élus, professionnels, parents) permettant d'instaurer des temps d'échange et de coordination.

2-1 : Mise en place d'une newsletter sur l'actualité du CLS et focus sur des structures ou organisations sanitaires ou médico-sociales, selon les événements du moment ou du contexte.

Objectif opérationnel <i>Que recherche-t-on concrètement à obtenir en mettant en œuvre cette actions ?</i>	Création d'une newsletter du CLS visant à apporter de l'information sur l'actualité du CLS (événements, projets, agenda...) et les structures d'accueil du territoire.		
Quels prérequis <i>Pour le déploiement de l'action ?</i>			
Description de l'action	Outils nécessaires à sa réalisation		Principales étapes de déploiement
			<ul style="list-style-type: none"> . Réflexion sur le contenu et les rubriques. . Elaboration d'une maquette. . Liste de diffusion. . Diffusion multicanale.
	Bénéfices/Résultats attendus		
Meilleure visibilité des actions du CLS auprès des partenaires et des habitants. Renforcement des liens entre tous les acteurs.			
Freins potentiels <i>Quelles pistes pour dépasser ces freins ?</i>	Accès à l'information.		
Leviers potentiels <i>pour mettre en œuvre cette action</i>	Technique Veille de l'information sur les sites et dans LILO (Newsletter FRAPS).	Organisationnel/Gouvernance	Financier
Points de vigilance	Maintenir la régularité de parution (trimestriel).		
Parties prenantes <i>(acteurs impliqués à mobiliser pour faciliter la réussite de l'action, quels rôles ?)</i>	Pilote de l'action (structure référente, sans pour autant être nécessairement maître d'ouvrage) PETR		
	Partenaires et/ou parties prenantes Ensemble des partenaires		
Pistes de financement <i>(optionnel)</i>			
Indicateurs de l'action	Indicateur 1	Nombre de parutions	
	Indicateur 2	Nombre de lecteurs	

Impact prévisionnel de l'action :



Axe 3 : Mise en réseau des acteurs

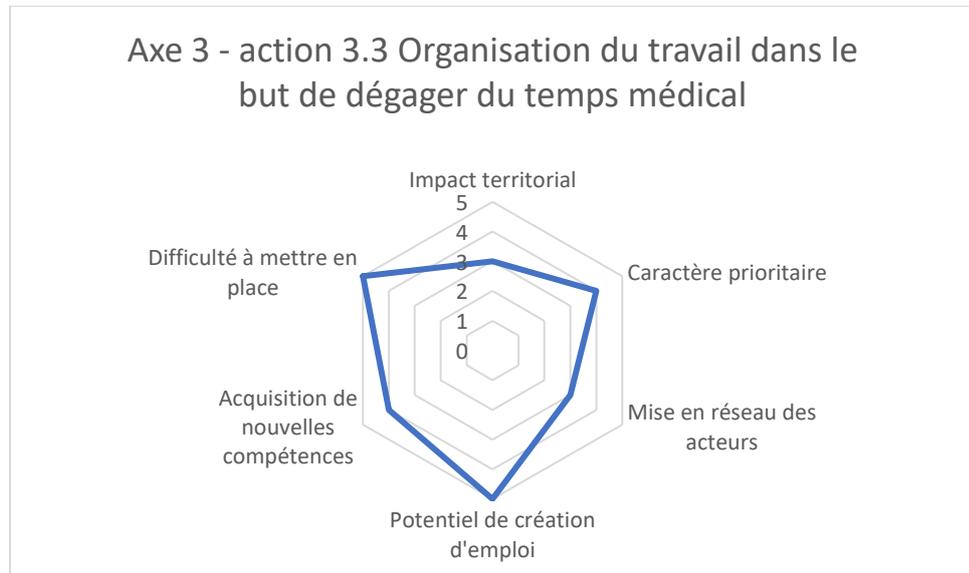
Fiche Action 3 : Organisation du travail dans le but de dégager du temps médical

Objectif : Renforcer la coordination entre les structures, notamment les aides administratives, les actions de médiation et de sensibilisation.

3-1 Impulser une dynamique d'actions collectives entre MSP ou structures collectives de santé.

Objectif opérationnel <i>Que recherche-t-on concrètement à obtenir en mettant en œuvre cette actions ?</i>	. Améliorer la prise en charge des patients en déchargeant le professionnel de santé du temps de travail administratif ou d'organisation d'actions de médiation et de sensibilisation. . Favoriser les liens, mettre en place des échanges et actions communes entre les MSP, les structures de santé et les exercices regroupés.		
Quels prérequis <i>Pour le déploiement de l'action ?</i>	Existence des structures d'exercice regroupé.		
Description de l'action	Outils nécessaires à sa réalisation		Principales étapes de déploiement
			Réunions d'échanges.
	Bénéfices/Résultats attendus		
Actions mutualisées.			
Freins potentiels <i>Quelles pistes pour dépasser ces freins ?</i>	. Faible disponibilité du temps de travail des professionnels de santé. . Absence de coordinateurs (trices) au sein des structures.		
Leviers potentiels <i>pour mettre en œuvre cette action</i>	Technique	Organisationnel/Gouvernance	Financier
		. Mobilisation des acteurs . Dynamique locale importante . CPTS	
Points de vigilance			
Parties prenantes <i>(acteurs impliqués à mobiliser pour faciliter la réussite de l'action, quels rôles ?)</i>	Pilote de l'action (structure référente, sans pour autant être nécessairement maître d'ouvrage) FMPS Centre-Val de Loire		
	Partenaires et/ou parties prenantes		
MSP – Structures collectives de santé – CPTS Beauce Gâtinais – CPAM- Associations – FMPS Centre-Val de Loire - PETR			
Pistes de financement <i>(optionnel)</i>			
Indicateurs de l'action	Indicateur 1	Nombre de réunions d'échange mises en place	
	Indicateur 2	Nombre de projets commun mis en place	

Impact prévisionnel de l'action :



Axe 4 : Promouvoir l'attractivité du territoire

Fiche action 1 : Mise en valeur des outils et des organisations professionnelles

Objectif : Faire mieux connaître les diverses structures, organisations, outils et professionnels du territoire mis à disposition des professionnels de santé et des étudiants afin de les inciter à venir sur le territoire (MSP, télémédecine...) pour les étudiants en santé. Mettre en valeur la qualité de vie.

1-1 « Soirée » ou portes ouvertes au sein d'une MSP ou structure collective de santé : fonctionnement et atouts de la structure, bilan des actions à Pithiviers, Beaune-la-Rolande, projets au Malesherbois, Puiseaux, etc.

Objectif opérationnel <i>Que recherche-t-on concrètement à obtenir en mettant en œuvre cette actions ?</i>	. Découvrir sur le terrain les structures et services de santé par des « soirées » ou journées portes ouvertes. . Favoriser l'immersion des étudiants en santé.		
Quels prérequis <i>Pour le déploiement de l'action ?</i>			
Description de l'action	Outils nécessaires à sa réalisation	Principales étapes de déploiement	
	Mise à disposition de salles et espaces au sein des MSP.	. Première action à la MSP de Pithiviers. . Autres actions à partir de 2024.	
	Bénéfices/Résultats attendus . Mieux cerner les atouts du territoire. . Plus d'installations de professionnels de santé sur le territoire.		
Freins potentiels <i>Quelles pistes pour dépasser ces freins ?</i>	. Disponibilité des professionnels de santé. . Image du territoire pas suffisamment attrayante auprès des professionnels de santé.		
Leviers potentiels <i>pour mettre en œuvre cette action</i>	Technique	Organisationnel/Gouvernance PETR - CPTS	Financier
Points de vigilance	Choix de l'agenda		
Parties prenantes <i>(acteurs impliqués à mobiliser pour faciliter la réussite de l'action, quels rôles ?)</i>	Pilote de l'action (structure référente, sans pour autant être nécessairement maître d'ouvrage) PETR		
	Partenaires et/ou parties prenantes Conseil départemental - MSP Beaune-la-Rolande, Malesherbois, Pithiviers, Puiseaux– Autres structures d'exercice regroupé - CPTS– CPAM		
Pistes de financement <i>(optionnel)</i>			
Indicateurs de l'action	Indicateur 1	Nombre d'actions mises en place	
	Indicateur 2	Nombre de visiteurs	

Impact prévisionnel de l'action :



Axe 4 : Promouvoir l'attractivité du territoire

Fiche Action 2 : Comment mieux se faire connaître et attirer les futurs professionnels de santé

Objectif : Communiquer sur les atouts du territoire, l'environnement, les équipements structurants et les dispositifs, comme le service sanitaire, afin d'inciter les professionnels de santé à s'installer sur le territoire.

**2-1 Mise à jour de la plaquette sur l'attractivité du territoire
(focus économie, tourisme, éducation, santé...).**

Objectif opérationnel <i>Que recherche-t-on concrètement à obtenir en mettant en œuvre cette actions ?</i>	Reprise et actualisation d'une plaquette de présentation sur les principales caractéristiques et atouts du territoire.		
Quels prérequis <i>Pour le déploiement de l'action ?</i>	Autorisation de modification du document existant.		
Description de l'action	Outils nécessaires à sa réalisation		Principales étapes de déploiement
	Mise à jour du support de communication.	. Actualisation des données et chiffres. . Rédaction. . Diffusion.	
	Bénéfices/Résultats attendus Visibilité et atouts du territoire dans toutes ses dimensions, notamment économiques et de santé.		
Freins potentiels <i>Quelles pistes pour dépasser ces freins ?</i>			
Leviers potentiels <i>pour mettre en œuvre cette action</i>	Technique	Organisationnel/Gouvernance PETR et partenaires historiques	Financier
Points de vigilance			
Parties prenantes (<i>acteurs impliqués à mobiliser pour faciliter la réussite de l'action, quels rôles ?</i>)	Pilote de l'action (structure référente, sans pour autant être nécessairement maître d'ouvrage)		
	PETR Partenaires et/ou parties prenantes Chefs de file des thématiques abordées.		
Pistes de financement <i>(optionnel)</i>			
Indicateurs de l'action	Indicateur 1	Nombre d'exemplaires édités	
	Indicateur 2	Nombre de partenaires impliqués	

Axe 4 : Promouvoir l'attractivité du territoire

Fiche Action 2 : Comment mieux se faire connaître et attirer les futurs professionnels de santé

Objectif : Communiquer sur les atouts du territoire, l'environnement, les équipements structurants et les dispositifs, comme le service sanitaire, afin d'inciter les professionnels de santé à s'installer sur le territoire.

2-2 Démarche d'accueil et d'accompagnement des étudiants en lien avec le Département du Loiret

Objectifs opérationnel <i>Que recherche-t-on concrètement à obtenir en mettant en œuvre cette actions ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> . Informer les étudiants et professionnels de santé sur les possibilités d'installation sur le territoire. . Trouver tous types de formes de logements adaptés aux étudiants pour leur période de stage. 		
Quels prérequis <i>Pour le déploiement de l'action ?</i>	Trouver des structures d'accueil permettant aux étudiants d'effectuer leur service sanitaire.		
Description de l'action	Outils nécessaires à sa réalisation		Principales étapes de déploiement
	Questionnaire CollegiumSanté (Région CVL) : recensement des structures.	<ul style="list-style-type: none"> . Identifier les structures d'accueil. . Identifier les solutions de logement. . Identifier les solutions de mobilité. . Faire l'interface entre les stagiaires et les lieux de stage. . Accueillir les étudiants et professionnels de santé en lien avec une personne référente. . Organisation d'un temps d'accueil personnalisé et immersion des étudiants stagiaires. 	
Bénéfices/Résultats attendus Installation de nouveaux professionnels sur le territoire			
Freins potentiels <i>Quelles pistes pour dépasser ces freins ?</i>			
Leviers potentiels <i>pour mettre en œuvre cette action</i>	<p align="center">Technique</p> <ul style="list-style-type: none"> . Convention de partenariat du Conseil départemental sur l'accueil des étudiants et professionnels de santé (en cours). . Lien avec la démarche logement du Centre régional information jeunesse (CRIJ) ou le logement intergénérationnel. 	<p align="center">Organisationnel/Gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> . CPTS . Groupes d'acteurs du médico-social 	<p align="center">Financier</p>
Points de vigilance			
Parties prenantes <i>(acteurs impliqués à mobiliser pour faciliter la réussite de l'action, quels rôles ?)</i>	Pilote de l'action (structure référente, sans pour autant être nécessairement maître d'ouvrage) PETR		
	Partenaires et/ou parties prenantes Région – Conseil départemental – FRAPS - Etudiants en santé (médecins, infirmiers, kiné...), professionnels de santé, structures d'accueil (Mission locale, MARPA, établissements scolaires...) – IFSI- CPTS – URPS – EPCI – CRIJ – Associations de logement- Mission locale du Pithiverais – Bailleurs – Maison de l'habitat – collectivités locales		

Pistes de financement <i>(optionnel)</i>		
Indicateurs de l'action	Indicateur 1	Nombre de structures accueillant les étudiants
	Indicateur 2	Nombre d'étudiants accueillis en stage sur le territoire

Impact prévisionnel de l'action :

